



République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Premier Ministère

BILAN 2021 ET PERSPECTIVES 2022 DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Janvier 2022

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

Mesdames et Messieurs les Députés,

J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui à votre auguste Assemblée pour vous présenter, conformément à l'article 73 de la Constitution, le bilan de l'action du Gouvernement pour l'année 2021 et les grands axes de son programme au titre de l'année 2022.

Mais permettez-moi tout d'abord de saisir cette opportunité pour vous adresser mes meilleurs voeux à l'occasion du nouvel an et mes félicitations sincères pour le nouveau siège de votre Assemblée, en espérant que sa plus grande capacité d'accueil et son meilleur équipement contribueront à alléger le fardeau du travail titanesque que vous abattez, inlassablement, chaque jour, au service de l'État et de la Nation.

Je tiens aussi à vous renouveler l'expression de mes vifs remerciements pour l'appui précieux que vous avez bien voulu continuer à apporter aux mesures prises par le Gouvernement en exécution des orientations stratégiques de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, pour faire face à la persistance de la pandémie de Covid-19 qui continue à sévir pour la deuxième année consécutive. Je demande à Allah Le Tout Puissant Rahma Wa Elghoufran aux personnes chères que nous avons perdues ; et nous souhaitons une guérison rapide Inchallah à celles qui sont encore malades. Le Gouvernement a continué sans relâche à oeuvrer, d'une part, à alléger les effets négatifs de cette pandémie sur les populations notamment les plus vulnérables, et d'autre part à relancer l'économie afin d'amorcer une croissance plus inclusive, créatrice d'emplois et orientée vers la réduction des inégalités.

Comme c'était déjà le cas en 2020, le Gouvernement est resté actif et vigilant sur plusieurs fronts en 2021. Nous avons, en effet, continué à gérer au mieux la problématique de la hausse des prix des denrées de première nécessité ; l'accès à la vaccination contre la Covid 19 de nos citoyens ; et l'insécurité dans nos villes. Cela sans préjudice : aux efforts déployés pour la réalisation de la justice sociale en luttant contre la pauvreté, la précarité, l'injustice et l'exclusion ; à la consolidation de l'économie nationale pour la rendre plus résiliente.

Bien entendu, en dépit de la conjoncture internationale difficile, le Gouvernement s'est attelé avec détermination à mettre en œuvre le programme politique sur la base duquel a été élu son Excellence M. le Président de la République.

A titre de rappel, ce projet s'appuie sur une vision économique, sociale et sociétale ambitieuse qui s'articule autour des principaux axes suivants :

1. Un Etat fort moderne et au service du citoyen ;
2. Une économie résiliente et engagée sur le chemin de
L'émergence ;
3. Un capital humain valorisé au service du développement ;
4. Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Députés,

La construction d'un État fort pour assurer l'intégrité et pérenniser

L'indépendance du pays ; moderne pour soutenir un développement socioéconomique harmonieux et suffisamment proche du citoyen pour le servir et lui garantir ses droits, tel est le fondement du projet de société porté par le Président de la République.

Pour concrétiser ce projet, la priorité a été accordée à la mise en place d'institutions fortes, à l'adoption d'un modèle de gouvernance basé sur la continuité de l'action publique, et à la construction par capitalisation des expériences et des acquis positifs légués par les différentes générations. En ce sens, le Président de la République exprime cette

Conviction à travers ses engagements en affirmant que « le développement des sociétés dépend de la place et du rôle que jouent des institutions de qualité, seules garantes de la stabilité et de la justice. » Il poursuit en disant : « mes efforts seront orientés vers le renforcement des institutions et la mise

en place de mécanismes de coopération et de collaboration utiles à leur fonctionnement harmonieux, au profit de nos citoyens et de notre collectivité nationale ».

Convaincu de la force et de l'importance du respect de la loi, le Président de la République disait à Ouadane : « Je voudrais à cette occasion insister fortement sur le fait que, par la force de la loi, l'Etat continuera à préserver l'unité nationale, la dignité, la liberté et l'égalité de tous les citoyens quel qu'en soit le prix. Tout comme il n'instituera aucun privilège ou devoir sur la base d'une appartenance quelconque autre que celle à l'Etat. »

Cette vision portée par l'engagement du Président de la République relative à la « création des conditions appropriées pour permettre à l'appareil judiciaire de jouer pleinement son rôle dans le cadre de l'État de droit » s'est reflétée dans l'action gouvernementale dans ce domaine.

De façon plus spécifique, et dans le cadre du renforcement de l'indépendance de la justice, la législation matérielle et procédurale relative à la protection des droits de l'homme et à la lutte contre la criminalité a été actualisée, l'usage des nouvelles technologies dans l'administration judiciaire a été introduit, et l'inspection judiciaire a été réactivée.

Pour mieux gérer l'accès des plus démunis au service judiciaire, des bureaux de l'assistance judiciaire ont été installés dans les capitales des wilayas, en plus de l'assistance judiciaire aux enfants en conflit avec la loi, la révision du système judiciaire et institutionnel des médiateurs et la mobilisation des moyens financiers pour améliorer leurs conditions.

Et pour corriger les dysfonctionnements du parcours professionnel des magistrats et leur classement, les textes y relatifs ont été révisés, et leurs revendications liées à l'âge de départ à la retraite et à l'amélioration de leurs conditions matérielles acceptées. Dans la foulée, le service judiciaire a été renforcé par l'engagement de nouveaux magistrats, de fonctionnaires pour les secrétariats des greffes ; et par la sélection d'assistants des jurés dans les bureaux de notariat.

Dans le cadre de la réforme du système carcéral, un plan d'action englobant l'élaboration d'un projet de loi cadre organisant ces institutions, et encourageant la réinsertion des détenus dans la société a été mis en

place. Le Gouvernement a œuvré à l'amélioration des conditions de détention en rehaussant le niveau de vie et des services sanitaires pour les détenus, et la protection de leurs droits fondamentaux.

Des mesures pratiques ont été prises pour diminuer la surpopulation carcérale dans plusieurs centres de détention. Ces efforts se poursuivront en 2022 pour consolider l'indépendance de

la justice à travers le renforcement des compétences des magistrats et de leur spécialisation juridique, l'affermissement de l'aide judiciaire, la révision de la répartition spatiale des tribunaux pour alléger leurs charges et faciliter l'accès à la justice.

Le Gouvernement continuera, à encourager les résolutions amiables des conflits, à renforcer le système d'administration des affaires civiles et à adopter des alternatives aux sanctions négatives. Il s'attellera aussi à moderniser la politique pénale pour mieux l'adapter à combattre l'évolution de la criminalité sous toutes formes et méthodes. Dans le même temps, les programmes de construction et d'équipement des sièges pour les tribunaux et palais de justice vont continuer, avec 20 tribunaux de moughata et 2 palais de justice à Nouakchott.

En matière de protection et de promotion des droits de l'homme, le Gouvernement a lancé un processus de préparation d'une stratégie nationale de promotion et de protection des droits humains qui devra constituer une référence essentielle de la politique générale du Gouvernement en termes d'accomplissement des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

Concernant la lutte contre la traite des personnes, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action national dans ce domaine, en organisant 19 ateliers de formation et en finançant 6 campagnes de sensibilisation sur les lois incriminant l'esclavage et la traite des personnes au profit des agents publics concernés par cette question et les acteurs de la société civile au niveau national.

Pour ce qui est de la lutte contre les nouvelles formes d'esclavage, une table ronde avec les partenaires et les acteurs concernés a été organisée sur les modalités d'application de la loi portant incrimination de l'esclavage et

réprimant les pratiques esclavagistes. Elle a fait des recommandations importantes dont la mise en œuvre a commencé par une circulaire qui incite les agents judiciaires et les forces de l'ordre à appliquer avec rigueur cette loi. Un suivi rapproché de la mise en œuvre de ces recommandations sera instauré.

Le renforcement de la cohésion sociale est, en effet, un élément important pour le Gouvernement. C'est pourquoi un prix national des droits de l'homme et de la cohésion sociale a été institué pour constituer l'expression de la reconnaissance par les hautes autorités du pays des efforts des défenseurs des droits de l'homme et de ceux qui participent au renforcement de l'unité nationale. Les engagements internationaux de notre pays en matière de droits de l'homme ont été admis à 76% lors du passage réussi de notre pays l'année dernière devant l'instance du Conseil des Droits de l'Homme.

En 2022, une instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants sera mise en place, et le programme du vivre ensemble « Taayouche » sera lancé à travers des projets ciblant les jeunes et les femmes, en collaboration avec les organisations de la société civile.

Sur le plan diplomatique, le Gouvernement s'est attelé à mettre en œuvre l'engagement du Président de la République qui veut que « notre pays développe une diplomatie dynamique et proactive, en cherchant en permanence le consensus et œuvrant pour le maintien de la paix et

de la sécurité. La double appartenance de notre pays au Maghreb et à l'Afrique dicte la solidarité avec l'ensemble arabo-africain. » Dans cette optique, l'accent a été mis sur la redynamisation de la coopération bilatérale et multilatérale, et l'impulsion des concertations aux plus hauts niveaux avec les pays frères et amis. Une priorité a été accordée à notre environnement Sahélo-Saharien en faisant du G5 Sahel un levier essentiel pour une coopération sous régionale susceptible de promouvoir la paix et la stabilité au Sahel.

En direction des Mauritaniens de l'étranger, des efforts importants ont été déployés, notamment en leur permettant de garder leur nationalité mauritanienne lors de l'accès à une autre nationalité, mettant ainsi fin à une situation qui a longtemps pénalisé nos expatriés et compliqué leurs

conditions de vie à l'étranger. Toutes ces actions seront consolidées et poursuivies en 2022, dans une dynamique proactive qui approfondira la coopération bilatérale et multilatérale, tout en privilégiant les canaux de coopération économique, commerciale et culturelle, et en valorisant notre vision et notre contribution en matière de démocratie, de développement, de culture, de justice sociale et de droits de l'homme.

En ce qui concerne la défense et la sécurité, les efforts déployés au cours de l'année écoulée se sont concentrés sur la dynamisation et l'opérationnalisation de toutes les structures du secteur. Ces efforts se sont traduits par l'amélioration des conditions de vie des personnels en

termes de logement, de subsistance et de salaires, l'élévation du niveau d'enseignement dans les établissements de formation, du niveau de l'entraînement opérationnel des unités et l'augmentation de son rythme, avec le renforcement et le développement de l'infrastructure militaire.

De manière plus spécifique, les forces armées et de sécurité ont renforcé le réseau de sécurité et de contrôle de l'ensemble du territoire national, et ont développé leurs capacités d'autonomie tout en diversifiant la coopération aux niveaux régional et international.

A cela s'ajoute la participation au processus de développement national par le biais d'unités et d'éléments travaillant aussi bien dans le domaine de la production agricole que de la construction d'infrastructures ou dans les hôpitaux.

Pour l'année en cours, les efforts se poursuivront pour renforcer les acquis, accroître la capacité opérationnelle des unités, moderniser et professionnaliser les forces, renforcer le réseau de sécurité, développer les infrastructures de service et de logistique. À cette fin, les différentes branches des forces armées seront pourvues d'équipements modernes et de munitions compatibles avec les différentes missions qui leur sont confiées ; et bénéficieront d'exercices, de manœuvres périodiques et de formations pour maintenir les plus hauts niveaux de préparation.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Président de la République a dit : « l'intégrité de notre territoire, la quiétude et la sécurité de nos concitoyens sont inscrites dans nos priorités. Aucune tolérance sur ce volet n'est admise. »

A cette fin, le Gouvernement a entrepris une série de réformes à la faveur desquelles les différents corps de sécurité ont connu une profonde mutation, qui s'est traduite par la clarification de leurs missions, le renforcement de leurs capacités opérationnelles et d'intervention, en plus de leur adaptation aux nouveaux enjeux et exigences liés à l'évolution de la société et au contexte géopolitique du pays.

Dans ce cadre, la Police Nationale a été dotée d'un Centre de Télésurveillance par caméras intelligentes à Nouakchott ; et un processus a été lancé pour la doter d'un laboratoire multifonctionnel d'analyses génétiques et de détection des substances prohibées ou dangereuses.

Le Groupement Général de la Sécurité Routière a bénéficié de moyens mobiles modernes de contrôle, notamment des radars portatifs, et a développé de bonnes capacités proactives et réactives grâce aux numéros verts exclusivement dédiés aux accidents de la route et autres

interventions d'urgence.

Dans le même registre, l'ancienne Direction Générale de la Protection Civile a été élevée au rang de Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises ; et un plan quadriennal de renforcement et de modernisation a été lancé afin de faire de cette institution un véritable corps de la Sécurité Civile, apte à gérer les catastrophes et les crises les plus complexes.

C'est ainsi que la couverture territoriale par les services de sécurité a été améliorée, par la construction et la réhabilitation de 18 commissariats et locaux de police, la construction des sièges de 2 directions régionales du GGSR à Nouakchott et l'ouverture de 4 directions régionales à l'intérieur du pays (Rosso- Kaédi- Aleg et Kiffa).

Afin d'accompagner l'évolution de la société en matière d'urbanisation et de rapprocher le service de sécurité du citoyen, des commissions de

sécurité au niveau des différentes subdivisions administratives ont été formalisées, et une police de proximité au niveau de Nouakchott mise en place. A cela s'ajoute la gestion partagée en temps réel, au niveau des

commissariats de police de Nouakchott, des informations et mentions enregistrées quotidiennement dans les registres des services de police.

Ces efforts ont permis un recul de l'ordre de 50% de la délinquance et de la criminalité urbaine.

Des recrutements et formations successifs ont permis de renforcer significativement les services de sécurité de 2.350 éléments, dont 430 pour la Gendarmerie, 1.500 pour la Police, 300 pour la Sécurité Routière et 120 agents pour la Sécurité Civile.

Dans le domaine de la surveillance du territoire et de lutte contre l'immigration clandestine, la mise en œuvre de la stratégie dans ce domaine a donné des résultats satisfaisants, qui se sont traduits par la reconduction à la frontière de plus de 7.000 étrangers en situation irrégulière, et le démantèlement de 73 filières de trafic de migrants. Qui plus est, grâce à la vigilance de nos services de sécurité, on observe une décrue sensible pour la troisième année consécutive des départs des migrants irréguliers à travers notre littoral.

Dans le domaine de l'Etat Civil, l'action du Gouvernement s'est focalisée sur la consolidation du Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés, l'identification des obstacles techniques qui entravent l'accès de tous les Mauritaniens à l'intérieur et à l'étranger à leurs papiers d'état civil, ainsi que l'accélération du processus d'enrôlement des citoyens. A ce niveau, l'approche participative mise en œuvre a permis de résoudre les cas problématiques a donné des résultats positifs. C'est ainsi que sur 6.672 cas traités, 3.754 cas ont fait l'objet de fiches d'identification définitives et à l'obtention de NNI.

Cet effort sera poursuivi, avec l'automatisation de l'enregistrement à la source des actes d'état civil, et l'amélioration des capacités de l'administration territoriale en matière de collecte des données administratives et sectorielles.

Pour rapprocher l'administration territoriale des citoyens et adapter ses structures à leur environnement juridique, institutionnel et social, le Gouvernement a procédé à la création de six nouvelles moughata tout en engageant un processus de révision des textes fondamentaux en la matière, notamment l'ordonnance relative à la réorganisation de l'administration territoriale. En termes de renforcement des infrastructures, on note la construction des bureaux des Wilaya du Hodh El Gharbi de Dakhlet Nouadhibou et de l'Inchiri, l'achèvement des sièges des deux conseils régionaux à Nouadhibou et Sélibabi, la construction des bureaux et résidences des Hakem d'Aioun, Tamchekett, Koboni, Sélibabi, Maghama, Boghé, Bababé, Kaédi, M'Bagne, Akjoujt, Wad Naga et Kankossa, et la réfection des résidences et bureaux des Hakem de Tintane, de Twil et d'Ain Farba.

Conscient des retards importants de développement socioéconomiques de la bande frontalière allant du Guidimagha au Hodh Chergui, le Gouvernement s'est investi cette année à la formulation d'un programme de développement multisectoriel et intégré au profit des villages situés sur cette bande dans le but de bien les intégrer et les mettre à niveau. Il s'agit notamment de la réorganisation administrative de l'espace par la création de nouvelles moughata, de projets de désenclavement, d'assistance et de soutien aux ménages les

plus démunis; de la réalisation de microprojets et d'activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes; et de la mise à niveau progressive et simultanée des infrastructures sanitaires, scolaires, électriques et hydrauliques. La mobilisation du financement du développement régional du Hodh Chargui, novembre dernier, en est l'illustration qui se généralisera aux autres Wilayas.

L'année 2022 verra la formulation et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Sécurité Urbaine, l'extension des systèmes d'alerte et d'appels d'urgences à l'échelle du territoire, la mise en service des dispositifs de Contrôle et de Surveillance à distance des grands axes et

des lieux publics à Nouakchott, le renforcement des capacités des services de la police de secours, des équipes opérationnelles et des circuits de collecte d'information, ainsi que la consolidation des systèmes de prévention, de contrôle et de répression des crimes, la construction et

l'équipement d'un laboratoire moderne de la Police scientifique. Elle sera marquée aussi, par l'élaboration d'un nouveau cadre de la déconcentration, avec la révision de l'ordonnance relative à l'organisation de l'administration territoriale et de ses textes d'application, la réorganisation des structures de la wilaya et l'opérationnalisation des moughata nouvellement créées.

La coordination et le suivi au niveau des administrations territoriales seront également renforcés, à travers le développement d'outils d'orientation, de contrôle et d'évaluation des activités des autorités administratives, la définition des attributions et tâches découlant des missions confiées aux différentes catégories professionnelles de l'administration territoriale, et le lancement d'un processus de sauvegarde et de numérisation des archives des circonscriptions administratives.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

En matière de développement local et partant du fait que le mode de gouvernance inadapté du système contribue fortement à la faiblesse des résultats, le Gouvernement a accordé une importance capitale à la décentralisation du pilotage et la responsabilisation des différents

échelons de gestion.

En effet, les premières actions de la feuille de route de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local à l'horizon 2030 ont été réalisées. Il s'agit notamment de la mise en place du Haut Conseil de la Décentralisation, de l'initiation des conventions de transfert de compétences entre l'Etat et les Conseils Régionaux et du renforcement des capacités des Communes et des Acteurs de la Décentralisation.

Par ailleurs, le Gouvernement a lancé les programmes de Développement Economique Local et Initiatives Communales au profit des collectivités territoriales (régions et communes). Ces programmes financent la réalisation et la réhabilitation des infrastructures communales de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que des projets de développement économique ou

de gestion concertée des ressources naturelles. Dans ce cadre, plus de 270 projets sont réalisés, en cours de réalisation ou en phase de préparation au profit des communes notamment dans les wilayas du Hodh Chargui, du Hodh Gharbi et du Guidimagha.

En 2022, de grandes réformes seront introduites et porteront notamment sur l'adoption d'un Code des Collectivités Territoriales et d'un plan directeur de transfert de compétences vers les structures décentralisées.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

« La préparation en cours du lancement d'une concertation nationale inclusive, dans laquelle personne n'est exclu, et aucun sujet n'est tabou, préfigure de l'ancrage progressif chez nous de la tradition d'ouverture et de concertation responsable, et comme une approche fondamentale de gestion des affaires publiques. » comme disait le Président de la République. Dans ce cadre, ces concertations seront menées jusqu'à leur terme. Et avec la participation de tous.

Ainsi le Gouvernement s'est attelé à l'encadrement et la professionnalisation de l'espace associatif à travers la promulgation, en 2021, de la loi qui consacre le système déclaratif au lieu du système d'autorisation préalable ; l'adoption de la stratégie nationale de promotion de la Société civile ; la mise en place d'une plateforme numérique pour l'enregistrement et le suivi des associations ; puis des plateformes régionales dans toutes les Wilayas du pays. Ce processus sera parachevé au cours de l'année 2022, avec l'élection des instances de la Plateforme nationale et son opérationnalisation.

Le renforcement du cadre juridique des libertés associatives continuera à travers l'élaboration d'un nouveau mode d'élection de leurs représentations et d'un nouveau mécanisme d'accréditation et de suivi des ONG internationales.

Et en termes de libertés en général, celle de la presse est fondamentale dans un Etat de droit. Ainsi, dans le but de fournir l'information de qualité et au bon moment à tous les citoyens, les recommandations de la commission

ad-hoc de réforme du service public d'information ont connu un début de mise en oeuvre, avec l'ouverture de 6 bureaux régionaux de la TVM, 4 bureaux régionaux de l'AMI et 3 nouvelles stations radio. Dans le cadre de la spécialisation, une radio scolaire a été lancée à Nouakchott, ainsi qu'une radio culturelle. La couverture FM de Radio Mauritanie a été élargie pour couvrir les moughata de Ghabou et Benichab, ainsi que plusieurs localités des régions des 2 Hodhs ; et les financements pour la construction d'une maison de la presse sont en cours de mobilisation.

En 2022 huit nouvelles stations de radios locales seront ouvertes à Bir Moghreïn, Kobenni, Walata, N'Beiket - Lehwach, Djiguenni, Foum-Legleita, et Kermacèn ; en plus de 3 nouvelles Radios thématiques: Jeunesse Sahel à Nouakchott, Jeunesse Rurale à M'Bout et Santé et population à Timbédra.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'Islam, avec ses valeurs de justice, d'équité, de solidarité, de fraternité et de tolérance, est au coeur de notre identité nationale inclusive, et constitue la principale source de rayonnement de notre pays et de résilience de notre société. Dans ce cadre, le Président de la République disait : « La défense de notre sainte religion et la promotion de ses véritables valeurs de tolérance continueront à guider l'intégralité de mon action. Je n'accepterai aucune atteinte à ses valeurs tout en refusant aussi toute instrumentalisation de notre religion, ciment de notre unité nationale ».

Fort de ce principe, le Gouvernement a accordé une grande attention à l'action islamique dans toutes ses dimensions. C'est ainsi que le soutien aux oulémas, aux imams et aux étudiants de nos mahadras s'est poursuivi, de même que la valorisation de leurs efforts, l'encouragement et la récompense de leur excellence dans les sciences religieuses et linguistiques. Cet effort a été couronné par le Prix du Président de la République pour la récitation et la compréhension des manuels d'usage au sein de la Mahadra, dont la première édition a été organisée en décembre 2021.

Pour contrecarrer le discours extrémiste, des outils ont été développés, dont notamment un guide méthodologique et un glossaire Français-Arabe-

Poujar des termes relatifs à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Onze chaires scientifiques spécialisées ont également

été créées dans la chaîne Al- Mahadra afin de diffuser les sciences islamiques exactes, coupant ainsi l'herbe sous les pieds des propagateurs du discours de l'extrémisme.

Les mosquées, lieu central de notre religion, ont été visées en premier :

36 ont été rénovées et équipées, et des aides alimentaires ont été distribués à 1.000 autres ; 1.200 imams et 400 muezzins qui bénéficient déjà de salaires mensuels ont profité d'une assurance maladie, tandis que 3.900 autres ont eu des subventions annuelles.

Plus de 40 mosquées seront construites dans le pays cette année, tandis que 90 mosquées existantes seront équipées et restaurées avec une prise en charge des frais d'eau et d'électricité pour 600 d'entre elles.

Aux derniers mois de l'année écoulée, une Maison pour le Saint Coran a été créée et un comité permanent de spécialistes y a été chargé de contrôler les éditions importées et d'éditer une édition propre à la Mauritanie.

Dans le domaine des Awghaf, 30 établissements commerciaux et de services ont été construits et mis en exploitation, générant ainsi une rente stable qui a permis d'accroître l'intervention au profit des mosquées et des nécessiteux. Un projet de loi régissant l'institution des Awghaf, contrôlant et protégeant son patrimoine sera préparé cette année ; et les textes créant une institution nationale de la zakat et un institut de formation des imams et des prédicateurs seront élaborés.

Dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme, 3.500 apprenants ont été alphabétisés. Et 160 salles de classe seront ouvertes l'année prochaine au profit de 4.000 analphabètes de plus de 15 ans dans les zones les moins favorisées. Les établissements d'enseignement supérieur islamique connaîtront une amélioration dans les conditions de formation, d'infrastructure, en plus de l'organisation d'un concours de recrutement de 22 professeurs de l'enseignement supérieur au profit de la Grande Mahadra Chinguitiya.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Président de la République a dit dans son discours à l'occasion de L'Indépendance nationale en novembre dernier : « Nous continuerons également à mettre l'accent sur la réforme de l'administration, car il n'est plus acceptable que notre administration ne soit pas plus proche du citoyen, plus à son écoute, et plus présente à lui répondre et à résoudre ses problèmes. Un citoyen doit pouvoir effectuer ses démarches administratives avec souplesse et aisance, obtenir les éclaircissements dont il a besoin, accéder diligemment et dignement à ses droits, du seul fait de sa qualité de citoyen. »

Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la ferme volonté du Président de la République de mettre en place une administration assurément au service du citoyen. Cela se traduit par les efforts successifs déployés depuis deux ans par le Gouvernement, à travers, notamment, l'installation des bureaux «Khadamaty» pour améliorer et faciliter l'accès des citoyens aux services administratifs.

Cette vision ne peut se faire sans l'introduction des nouvelles technologies dans le fonctionnement quotidien des services, le renforcement des capacités des ressources humaines et des structures en charge de l'inspection, du suivi évaluation de la performance des administrations.

Ainsi, au niveau de la Fonction Publique, les réformes engagées ont permis la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire de la gestion des ressources humaines, notamment à travers la création de nouveaux corps de fonctionnaires à la police environnementale, aux affaires islamiques et

enseignement originel et au commerce et contrôle économique ; tout comme les statuts particuliers des corps de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la santé, de l'enseignement fondamental et secondaire ont été révisés, ainsi que le système de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat.

En 2022 et dans le cadre du parachèvement du cadre statutaire de la fonction publique, des projets de statuts pour la gestion des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratifs seront élaborés. Aussi, pour professionnaliser le contrôle, un projet de statut spécial pour les membres des corps de contrôle sera élaboré.

En 2022, le Gouvernement continuera la modernisation de la fonction publique nationale, notamment par la révision de la loi portant statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat, la mise en place d'un nouveau régime de pension au niveau de la caisse de retraite, la finalisation de la mise en place du régime de contractualisation dans la fonction publique ; l'actualisation et la finalisation du système intégré de gestion des personnels de l'Etat ; ainsi que l'élaboration d'une charte déontologique du service public. Par ailleurs, pour redynamiser l'appareil administratif et renforcer les capacités de ses ressources humaines, un vaste programme de renforcement des capacités de l'administration publique a été mis en œuvre. Dans ce cadre, 1895 fonctionnaires et agents de l'Etat ont bénéficié de Perfectionnements à l'ENAJM sous forme de 76 sessions de formation continue. Ils ont été formés dans des disciplines aussi variées que la communication, l'assistance administrative, la gestion des ressources humaines, le contrôle et l'inspection, l'archivage, le classement des documents, les langues (Arabe, Français), la rédaction administrative, les relations publiques et la bureautique.

Dans le domaine du travail, l'âge limite de la retraite a été prorogé de 60 à 63 ans, et la condition d'âge de la veuve pour bénéficier de la pension de survivant, qui était fixé à 50 ans, a été supprimée. En outre, le rehaussement du plafond des cotisations dues à la CNSS ont permis une valorisation substantielle des pensions des employés soumis au régime de la sécurité sociale de 60%.

Et pour promouvoir l'application de la législation sociale au profit des

travailleurs et des entreprises régies par le code du travail et la convention collective, il était nécessaire de renforcer les effectifs en charge de son application. C'est ainsi que l'ENAJM a achevé la formation de 60 inspecteurs et contrôleurs du travail et 57 cadres de sécurité sociale. Par ailleurs, l'interconnexion des principales agences régionales de la CNSS avec son siège à Nouakchott, l'ouverture de plusieurs services médicaux renforcés de l'Office national de la médecine du travail à Nouakchott, Zoueirat, Nouadhibou et Akjoujt, ainsi que l'acquisition d'un laboratoire de toxicologie et de nuisance rentrent dans le cadre du rapprochement de ces services des assurés sociaux.

Dans le même cadre, la réforme de la gestion de la main d'œuvre portuaire a été achevée par le règlement définitif de la problématique des dockers en leur permettant de jouir de leurs droits à la retraite et à l'assurance maladie.

En 2022, la réforme de la législation sociale connaîtra le parachèvement des réformes déjà lancées. Il s'agit entre autres de : (i) l'adoption d'un nouveau Code du Travail ainsi qu'une nouvelle convention générale du travail ; la révision et l'adaptation du régime de sécurité sociale en vue d'assurer sa pérennité et d'améliorer les services rendus aux assurés sociaux ; et le lancement d'un nouveau Programme Pays pour un travail décent.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour engager notre économie sur le chemin de la croissance, le Gouvernement a entamé depuis plus de deux ans une politique audacieuse de réformes qui s'attaque aux obstacles qui entravent l'émergence d'une économie ouverte, diversifiée, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Il s'est agi de mettre en place un cadre attractif pour l'investissement privé, capable de libérer les énergies, et de valoriser le potentiel économique national.

En dépit du contexte particulier, marqué par la crise sanitaire qui perdure et affecte l'économie mondiale, plusieurs actions importantes ont été menées.

En effet, la pandémie s'est traduite par l'émergence de nouvelles priorités, imposées par la lutte contre la pandémie et ses conséquences.

Le PIB de notre pays s'en est retrouvé affecté et est passé d'une croissance de +5,9% en 2019 à -1,8 % en 2020. Pour 2021, notre économie ayant, grâce à notre programme de relance, repris une croissance positive, le PIB devrait connaître une hausse supérieure à 3%.

En matière de planification et de politiques économiques, le Gouvernement a poursuivi, de façon satisfaisante, la mise en œuvre du ProPEP, a procédé à l'évaluation globale du premier plan d'action de la SCAPP 2016-2020 et a entamé l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'Economie Sociale Solidaire. Dans le même temps, le Programme d'Investissement Public (PIP) 2022-2024 a été actualisé et la SCRAPP des wilayas du Tagant et du Brakna élaborée.

Dans le domaine de la coopération et de la mobilisation des ressources, 21 conventions de financement, d'un montant total de 13 milliards d'ouguiyas dont 84% de dons et 16% de prêts concessionnels, ont été signées en 2021. Par ailleurs, le processus de mobilisation de 317 millions de dollars pour le financement de l'alimentation de la ville de Kiffa en eau potable à partir du fleuve a été initié, et celui du financement de la SCRAPP du Hodh Charghi, pour 118 millions de dollars, obtenu lors de la table ronde de Néma, tenue le 27 novembre dernier.

En 2021, au titre du Code des Investissements, le Gouvernement a accompagné le lancement de 33 projets initiés par le secteur privé, pour un investissement total d'environ 13 Milliards ouguiyas; avec l'engagement de créer 3.300 emplois directs et 7.600 emplois indirects. Divers secteurs de l'économie nationale seront positivement impactés par ces initiatives privées, avec une mention spéciale pour l'agriculture, l'élevage et le tourisme. En complément aux efforts du Gouvernement, il sera fait appel au secteur privé dans le cadre de projets PPP, pour combler le déficit en matière d'infrastructures dans le pays. C'était l'objet de la loi sur les Partenariats Publics Privés, promulguée en février 2021. Il y aura à ce titre, cette année, le lancement d'appels d'offres pour la construction, par le secteur privé, d'immeubles administratifs, de moyens de stockage d'hydrocarbures liquides, de l'autoroute Nouakchott-Ouad Naga-Boutilimit,

et de la reprise du projet sucrier de Foug-Gleïta. Par ailleurs, le travail préparatoire est très avancé pour la réalisation, dans ce même cadre, d'une unité de traitement des déchets solides de la ville de Nouakchott, de la mise en valeur du littoral et de l'assainissement de la ville de Nouakchott. Au même moment, la réforme du dispositif national de passation des marchés publics pour promouvoir la transparence et l'efficacité de la dépense publique est achevée. La préparation du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, prévu pour 2023, s'intensifiera tout au long de 2022.

En 2022, la croissance du PIB devrait continuer à progresser pour atteindre 5,6 %, sous l'effet de la reprise de la demande mondiale, des investissements en cours dans les secteurs extractifs du pays, de la réalisation d'infrastructures publiques et de la redynamisation du secteur privé.

En matière de lutte contre la corruption, le Président de la République a dit dans son discours du 28 novembre 2021 : « Nous ne voulons pas que la lutte contre la corruption soit juste un slogan, ou qu'elle se transforme, elle-même, en corruption par la sélectivité, les règlements de comptes et l'atteinte à l'honneur des personnes sans présomption solide ni preuve. Nous voulons plutôt qu'elle soit un travail institutionnel efficace, par lequel les ressources de l'État sont préservées, et les corrupteurs sanctionnés conformément aux textes en vigueur. »

C'est ainsi que l'Inspection Générale d'Etat a été rattachée à la Présidence de la République, ce qui permettra d'intensifier l'activité des organes de surveillance et de contrôle, par l'envoi de leurs équipes dans tous les établissements publics et secteurs ministériels.

L'année 2022 verra donc la finalisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, ainsi que la préparation des réformes en matière de gouvernance économique et financière et l'inauguration d'un nouveau mode de mise oeuvre et de suivi des projets.

En matière de finances publiques, les réformes menées ont abouti à une plus grande sincérité des prévisions, à une priorisation et une allocation optimale des besoins budgétaires, à la responsabilisation des gestionnaires, à un meilleur accès des citoyens à des services de qualité, à une meilleure

exécution des opérations financières, à l'efficacité de la dépense publique et à une transparence indéniable des informations financières.

C'est ainsi que le montant global du budget général est passé de 54,11 Milliards ouguiyas en 2019 à 88,5 Milliards ouguiyas en 2022, soit une évolution de 48%. Cette évolution traduit aussi l'efficacité des programmes d'investissement publics ambitieux inscrits au programme du Président de la République, l'ampleur de la politique de riposte visant à atténuer les effets de la pandémie de la COVID-19 et la relance de l'économie nationale. Les ressources mobilisées au niveau du Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de lutte contre le Coronavirus ont atteint 9,49 Milliards ouguiyas et font l'objet d'un rapport largement diffusé tous les deux mois.

Les allocations des dépenses sociales se sont établies à 24.06 Milliards ouguiyas en 2022, soit presque le tiers des dépenses totales, enregistrant ainsi une augmentation de 168% par rapport à leur niveau en 2019.

La simplification des procédures, ainsi que les améliorations introduites au circuit de planification et d'exécution budgétaire, ont permis une meilleure lisibilité du budget et un meilleur suivi des réalisations. Ceci a été accompagné par la mise en place d'un réseau déconcentré de payeurs auprès des départements ministériels, l'introduction de systèmes et indicateurs de suivi, ainsi que le renforcement des moyens de contrôle, de la modernisation de la préparation et du suivi de l'exécution des lois de finances.

Quant à la mobilisation des ressources, les recettes globales au cours des deux années écoulées ont progressé de 10.72 Milliards ouguiyas, soit une évolution de 16,5%. Les effets conjugués d'une administration fiscale efficace et d'une politique fiscale juste et optimale ont permis de réaliser un niveau exceptionnel de recettes fiscales, lesquelles passent de 37,9 Milliards ouguiyas en 2019 à 49,2 Milliards ouguiyas en 2022 soit une augmentation de 30%. Cette performance a été réalisée grâce au renforcement du dispositif de contrôle fiscal, à l'élargissement de l'assiette par l'identification et la fiscalisation de 6004 contribuables sur la période 2019-2021, à l'exploitation, la corroboration et au recoupement des données des différentes sources, ainsi qu'aux recensements fiscaux répétitifs. Lesquels recensements seront facilités par l'adressage électronique en cours de l'ensemble des contribuables.

En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et pour faire face aux défis fiscaux posés par la numérisation, notre pays a rejoint les efforts de la communauté internationale en adhérant au cadre inclusif de l'OCDE et à l'Addis Tax Initiative (ATI).

En matière de gestion de la trésorerie, la mise en place du Compte unique du Trésor a permis d'avoir une vision consolidée des flux financiers et une maîtrise plus effective des liquidités. La mise en place d'une politique moins couteuse et plus efficace sur le marché monétaire a également contribué à la réduction des charges de mobilisation des fonds et à une meilleure capacité de l'Etat à respecter ses engagements. Toutes ces actions réalisées en termes de gestion de trésorerie ont permis de maintenir une situation de trésorerie abondante, avec un disponible du Trésor qui est passé de 2,64 Milliards ouguiyas au 31 juillet 2019, à 40,23 Milliards ouguiyas au 31 décembre 2021. Cette situation a été confortée par les efforts de renégociation de la dette Koweitienne qui a permis d'annuler 95% des intérêts cumulés de ladite dette. Elle a été également, soutenue par le moratoire sur le service de la dette dont l'effet s'élève à 5,26 Milliards ouguiyas. En outre les réformes visant à préserver les équilibres macroéconomiques et financiers, se sont poursuivies et la stabilité du système financier a été renforcée.

Dans le domaine de la politique monétaire, le crédit bancaire s'est amélioré, augmentant de 9,3 % contre 2,6 % en 2020, en réponse aux besoins de financement de l'économie nationale, favorisant ainsi la reprise économique.

En matière de change, les réserves ont atteint 2,3 milliards USD, soit 12,3 mois d'importation de biens et services en fin 2021, contre 1,5 milliards USD, soit 6 mois d'importation de biens et services, à la fin de 2020 et 1,1 milliard USD en 2019. L'ouguiya s'est appréciée en terme nominal en 2021 par rapport au dollar et à l'euro, respectivement, de 1,4% et 9% en glissement annuel. Cette appréciation a contribué à amortir la hausse des prix au niveau national.

Concernant le secteur extérieur, le déficit du compte courant s'est sensiblement rétréci en 2021, sous l'effet essentiellement de l'amélioration de la balance commerciale à la suite d'un accroissement de plus de 17%

des exportations à la faveur, notamment, de la hausse du cours du minerai de fer.



Au niveau de l'inflation, la hausse de l'indice des prix à la consommation, en glissement annuel, a atteint 5,7% en fin 2021 contre 2,4% en 2020. Cette évolution est attribuable essentiellement à la hausse des prix des produits alimentaires en liaison avec la hausse des prix à l'importation, du fait de la perturbation enregistrée au niveau des circuits mondiaux d'approvisionnement et de transport.

L'année 2021 a été marquée, aussi, par l'achèvement des procédures de création et d'opérationnalisation du Fonds de garantie de prêts pour les PME. La création de ce Fonds de garantie facilitera l'accès au crédit pour les PME, les femmes et les jeunes porteurs de projets.

Par ailleurs, une loi régissant les services et moyens de paiement adoptée en 2021 et ses textes d'application permettront le développement et la sécurité des services financiers numériques dans notre pays.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notre pays a fait des progrès significatifs ces deux dernières années, en corrigeant la plupart des insuffisances du cadre juridique et réglementaire révélées à la suite de l'évaluation du système national par le Groupe d'Action Financière au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La lutte contre le chômage ne peut se faire qu'à travers une croissance forte, portée par les secteurs des mines, de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie, du commerce, du tourisme et de l'artisanat.

Pour le secteur pétrolier comme pour le secteur des mines, la priorité de

l'action du Gouvernement est de renforcer leur intégration à l'économie nationale, de maximiser les profits tirés de leur exploitation, et d'améliorer l'attractivité du pays pour l'investissement direct étranger.

Dans ce cadre la stratégie de développement du secteur a été formulée et la révision du code minier lancée et sera finalisée en 2022. Le lancement du projet F'derick devrait en effet accroître la production minière de plus de 20%, tandis-que le développement en cours du projet El-Aouj pourrait ouvrir des perspectives entièrement nouvelles pour le pays.

L'activité artisanale minière a continué à jouer un rôle important dans l'extraction de l'or, dans l'absorption du chômage et dans le développement local. Les efforts se sont poursuivis pour améliorer le cadre de vie des artisans et les conditions d'exercice de l'activité.

Dans le secteur du pétrole et du gaz, le projet Grand Tortue Ahmeyim GTA a repris fortement après les difficultés générées par la pandémie. Le taux d'exécution du projet a dépassé 70%. En ce qui concerne l'aval pétrolier, la priorité est d'assurer la sécurité de l'approvisionnement du pays dans un contexte marqué par un lourd héritage en termes d'insuffisance et de vétusté des capacités de

stockage des produits pétroliers et du gaz butane. Ainsi, les travaux de réhabilitation d'un bac de gasoil de 60.000 m³ à Nouadhibou ont été achevés ; ce qui offre au pays un mois supplémentaire d'autonomie de consommation. Les travaux pour l'extension des dépôts de Nouakchott de Gasoil, d'essence et de fuel seront lancés cette année, de même que la réhabilitation des lignes de dépotage des hydrocarbures reliant le quai pétrolier au dépôt central de la SMH et au centre d'enfûtage de la SOMAGAZ.

■■■

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement a entrepris des actions visant la bonne gouvernance de la politique de pêche, pour une plus grande préservation des ressources

halieutiques et de leur environnement marin et côtier, ainsi qu'une intégration plus accrue du secteur à l'économie nationale et une amélioration du dialogue social.

A cet effet : (i) la stratégie 2020-2024 du secteur des pêches a été révisée à travers une large concertation avec les acteurs du secteur; (ii) la ressource a connu une amélioration en 2021 se traduisant par un volume de capture qui a atteint 718.000 tonnes en quantité, plus de 600 millions de dollars en valeur et 2,5 milliards ouguiyas de recettes budgétaires au titre d'accès à la ressource et de fiscalité, hors la compensation financière de l'accord avec l'Union Européenne; (iii) les accords de pêche avec les partenaires, l'Union européenne et la société Hong Dong, ont été révisés.

Les infrastructures de pêche connaîtront la mise en activité du port de N'Diago, la mise à niveau du port de Tanit, la construction et l'équipement de halle de poisson et d'un débarcadère au PK93.

Pour la pêche artisanale, l'immatriculation du parc piroguier sera achevée en 2022, ainsi que l'organisation des aires de débarquement des produits le long du littoral. L'exclusivité aux nationaux de l'exercice de la profession des mareyeurs a été effective en fin 2021. Une subvention pour la pêche artisanale a été adoptée pour prendre en charge les frais induits par la révision du régime douanier des hydrocarbures en 2021.

En matière de surveillance et de contrôle en mer, les Garde-côtes ont veillé à l'application rigoureuse des textes réglementaires et un accent particulier a été mis sur les infractions touchant la ressource. L'exigence de mise aux normes sanitaires des bateaux et des usines puis l'obligation de débarquer des produits de qualité destinés à la consommation, décidée en fin 2021, permettra une meilleure valorisation des captures.

Concernant la pêche continentale et la pisciculture, un code particulier a été promulgué, ce qui va permettre la réglementation des activités de la pêche continentale. Dans ce cadre, le programme de formation et d'équipement de 2.500 pêcheurs continentaux a été amorcé et a profité à 150 pêcheurs en décembre 2021 au niveau de Kankossa. Il se poursuivra cette année avec la construction de plusieurs centres modernes de promotion de la pêche continentale et la pisciculture à Mahmouda, Kankossa et Maale.

Au niveau de la gouvernance du secteur des pêches, et dans le cadre de la transparence, le premier rapport de FiTi de la Mauritanie a été publié et le second rapport est en cours de préparation.

La souveraineté alimentaire est un objectif dont l'urgence est imposée par la conjoncture

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'autonomie alimentaire est depuis toujours un enjeu stratégique pour le pays et l'évolution récente du contexte international, en temps de crise sanitaire planétaire, a eu pour effet évident de transformer cet enjeu en un défi majeur dont la prise en charge représente non seulement une priorité absolue, mais bien une action vitale pour notre pays.

L'objectif fixé est la couverture des besoins nationaux en produits agricoles, avec une approche de développement fondée sur l'amélioration des conditions de production, l'augmentation de la productivité, et la réduction des coûts de production. Pour cela, un programme de réforme a été initié pour mieux recadrer les missions des institutions du secteur, optimiser l'utilisation de leurs ressources et renforcer leurs capacités d'intervention.

Ainsi en 2021, dans le domaine de la riziculture et en matière d'aménagement hydro agricole, plus de 2.000 ha sont achevés et mis en valeur pendant la campagne de l'hivernage, dont le périmètre de Cheichya, plus de 3.000 ha dans la ferme de M'pourié sont pratiquement achevés et seront mis en valeur pendant la campagne en cours, en plus de 4.000 ha dont les travaux sont très avancés, notamment au niveau de R'kiz et M'bakh-Dieuk.

En matière d'irrigation on peut noter : (i) l'amélioration de la fluidité de l'eau d'irrigation à travers l'entretien de axes hydrauliques et les chenaux collectifs au niveau du Trarza ; (ii) la réalisation des interventions de travaux de désenclavement sur 15 pistes au niveau du Trarza ; (iii) la consolidation du Pont-Vanne de Kaédi et la sécurisation des berges du fleuve au long de la digue PPG1 ; (iv) le raccordement de la station de pompage du périmètre

de Cheichiya à la ligne électrique de Manantali ; (v) l'acquisition et l'installation de groupes électrogènes au profit de Bellara, Mbakh-Dieuk et M'pourie ; (vi) le renouvellement de quatre (04) pompes au profit du Casier Pilote de Boghé (CPB) et du PPGI; (vii) le renouvellement de 25 motopompes pour les périmètres villageois ; (viii) et l'acquisition, l'installation de 02 chaînes de triage de semences au niveau de Rosso et Boghé.

Dans le domaine du pluvial, la priorité a été accordée à l'amélioration de l'exploitation des ressources en eau de surface. Ainsi 36 barrages et 45 seuils de ralentissement ont été réalisés en 2021 au profit des collectivités locales en zones pluviales, augmentant les cultures derrière barrage de près de 3.700 ha. Dans le même ordre, 580 tonnes de semences traditionnelles et près de 1.200 km de grillage pour la protection des zones de cultures, ainsi que 1.200 charrues à traction animale ont été distribués.

Ces différentes réalisations ont permis d'atteindre un taux de couverture des besoins en riz de 82 % en 2020-2021, contre 80 % en 2019-2020 et un taux de couverture des besoins en céréales traditionnelles pour la même période de 35%. Pour le maraichage, l'année écoulée a connu l'aménagement de 662 ha de périmètre maraichers, avec l'acquisition de 95 unités de pompage, la distribution de 80.000 unités de matériel horticole, de 6.500 kg de semences en grains, de 800 tonnes de semences de pomme de terre et de 650 tonnes d'engrais composés.

En matière de développement des oasis, il y'a eu la réalisation de 56 forages et l'équipement de 457 puits servant près de 23.000 nouveaux palmiers au profit des populations les plus vulnérables. A ces activités s'ajoutent le lancement des travaux de réalisation d'un système intégré de gestion des eaux de pluies au niveau du bassin des oasis de Ouadane et un programme spécial pour la sauvegarde des oasis de M'haireth et Ouad Seguellil en Adrar.

L'année 2022 connaîtra la poursuite des activités et programmes, notamment : (i) l'électrification des zones de production de la vallée ; (ii) la réhabilitation d'une superficie de plus de 5.500 ha au niveau des wilayas du fleuve ; (iii) le curage et l'entretien des axes hydrauliques de Tambasse et Gdoum sur 12 km plus le recalibrage de l'axe hydraulique Koundo-Diou-Ngalang-Koundi, sur 25.5 km ; (iv) le désenclavement des zones de production et ouvrages de franchissement, avec la réalisation de plus de

184 km de pistes rurales au niveau du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha ; (v) la construction ou réhabilitation de 45 barrages au niveau des wilayas du Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Brakna, Gorgol, et Adrar plus la réalisation de 236 ouvrages de maîtrise des eaux de surface ; (vi) l'aménagement de plus de 1.000 ha de périmètres maraîchers avec l'introduction de cultures sous serres ; et (vii) la mise en valeur de 400 ha en cultures fourragères au niveau national.

Développer la transformation des produits animaliers est un avantage comparatif pour notre pays

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'élevage constitue un secteur important de notre économie nationale et reste le premier employeur, notamment en milieu rural. C'est conscient de cette réalité que le Président de la République a décidé en ouvrant la foire nationale de l'élevage à Timbédra, le 30 mars 2021, d'amorcer le processus réel de modernisation et d'organisation de ce secteur. Ainsi, un effort budgétaire spécial a été décidé à travers la création du fonds pour la promotion du développement de l'élevage. L'année 2021 peut ainsi être considérée comme l'année du début pour la mise en valeur de ce secteur hautement stratégique pour notre pays par la création d'une Entreprise s'occupant exclusivement de promouvoir et de développer les produits de l'élevage, notamment par une implication accrue du secteur privé. Sur ce chemin, en 2021 plusieurs actions ont été réalisées au niveau de la santé animale, de l'hydraulique pastorale, de la lutte contre les calamités naturelles ainsi que de la valorisation des filières. On peut en citer : (i) 73 parcs de vaccination ; (ii) 26 stations pastorales ; (iii) plus de 70 puits pastoraux ; (iv) la vaccination de plus de 5 millions d'animaux ; (v) et l'introduction de cultures fourragères dans le développement du secteur.

L'année 2022 verra la mise en œuvre effective du processus lancé à Timbedra, à travers des actions ciblées suivant les axes d'intervention suivants : (i) l'accroissement de la productivité et des productions animales à travers la promotion des chaînes de valeur ; (ii) la création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage ; (iii) l'amélioration de la mise sur le marché des produits à

travers le contrôle de qualité et de salubrité ; et (iv) l'amélioration et le renforcement du cadre légal et institutionnel, avec une implication accrue du secteur privé.

Une attention particulière sera accordée aux trois filières essentielles, à savoir la filière laitière et celles des viandes et volailles. A cet égard les réalisations suivantes sont programmées : (i) Dix-huit (18) centres de collecte de lait dans les zones à haut potentiel ; (ii) Construction et équipement d'un abattoir moderne à Nouakchott, et huit autres au niveau régional ; (iii) Création de 05 fermes d'amélioration de races ; et (iv) Construction/réhabilitation de Centre de surveillance épidémiologiques aux frontières.

L'année 2022 verra aussi le démarrage effectif de la nouvelle Société mauritanienne des produits d'élevage dont l'impact sur le secteur sera déterminant, à travers les partenariats qu'elle aura à tisser avec les opérateurs privés afin de moderniser les systèmes d'exploitation de l'élevage. Aussi, la société mauritanienne des produits laitiers (SMPL) à Néma sera redynamisée afin de continuer son action structurante pour le développement du secteur au Hodh Charghi.

Garantir l'approvisionnement du marché et assurer la concurrence pour protéger le pouvoir d'achat des citoyens.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour améliorer les conditions de régulation et d'organisation du marché, et garantir la libre concurrence, l'année écoulée a vu la création des cours d'appel commerciales à Nouakchott et à Nouadhibou, et des réformes importantes ont été introduites pour mettre à jour le code du commerce, afin d'offrir un climat plus sûr pour les affaires, en renforçant les garanties juridiques de protection de l'investissement.

Suite à la régression de la production et des perturbations des chaînes d'approvisionnement à travers le monde, à cause de la crise sanitaire mondiale, et en application de l'engagement du Président de la République dans le domaine de la protection des consommateurs lorsqu'il a déclaré

que : «En dépit de cette situation, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour protéger le pouvoir d'achat des citoyens», le Gouvernement a pris des mesures décisives pour soutenir les prix de ces matières, augmenter les quantités fournies aux boutiques "TAMWIN" orientées vers les groupes les plus vulnérables, et assurer leur approvisionnement régulier .

Dans le même contexte, le contrôle des prix a été activé et intensifié un comité de surveillance des marchés, dont la mission est de donner des avis et conseils sur tous les projets susceptibles d'impacter la concurrence, de veiller sur la transparence des activités du marché et de réguler les opérations du marché, a été mis en place et la centrale d'achat et d'approvisionnement du marché opérationnalisée et les prix des denrées de première consommation administrés.

Aussi, (i) le secteur de l'Industrie a vu l'organisation de journées de concertation en vue de la formulation d'une nouvelle stratégie industrielle ; (ii) le sous-secteur de la boulangerie et de la pâtisserie a été réorganisé, en vue d'améliorer la qualité de la production ; (iii) les capacités en matière de normalisation et de suivi de l'activité industrielle ont été renforcées et la mise à niveau des entreprises afin d'améliorer la compétitivité, appuyée ; et (iv) les travaux de construction d'un centre de documentation de la propriété industrielle, lancés.

L'année 2022 verra la réorganisation de l'agroalimentaire, l'adoption d'une nouvelle stratégie industrielle, la réorganisation des zones industrielles, et la création d'une structure de contrôle de la qualité des produits alimentaires. Le tourisme, quant à lui, a été impacté fortement ces deux dernières années, la priorité a été de diversifier et promouvoir l'offre touristique en créant des synergies entre les différents produits. L'accent a été mis sur la promotion à grande échelle et la modernisation du secteur, à travers la certification des hôtels et la mise en place d'un fonds d'appui aux entreprises touristiques. Pour la valorisation de la richesse de notre patrimoine national, trois sites touristiques ont été créés dans le Parc National du Banc d'Arguin. L'école professionnelle de tourisme a été ouverte et a permis de former 500 jeunes dans différents métiers touristiques.

Dans le cadre de l'organisation et la promotion de l'artisanat, un cadre institutionnel, dont l'objectif est de coordonner, suivre et mettre en œuvre

l'ensemble des mesures prises en faveur de ce secteur, ont été mis en place.

L'emploi, en particulier celui des jeunes, est le défi majeur.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La reprise graduelle de l'activité économique sous l'impulsion des politiques et mesures engagées par le Gouvernement, dans le cadre des plans de relance et des programmes sectoriels, a créé plus de 24.600 emplois permanents, 57.216 emplois non permanents et 44.213 opportunités d'auto-emploi. La part des emplois jeunes et des femmes a connu une nette amélioration depuis l'extension des programmes Mechroui Moustaqbeli, Mihnety, le fonds spécial et le fonds pour l'entrepreneuriat.

Dans le cadre de la convention passée avec le patronat, 6.000 emplois ont été créés. Par ailleurs 17.640 emplois ont été créés en 2021, dont 5.914 permanents, 3.826 non permanents et 7.900 saisonniers. Il est important de souligner que ces emplois ont principalement été générés dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, les BTP, la pêche et les services. Le secteur de l'orpillage, qui prend de plus en plus de l'ampleur, a généré en 2021 plus de 15.000 emplois directs. Les recrutements au sein de la fonction publique, hors les forces de défense et de sécurité et les magistrats, ont atteint 6927 en 2021, notamment, dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Pour l'année 2022, les efforts du Gouvernement vont se concentrer sur la mise en oeuvre des mesures exceptionnellement prises le 16 décembre dernier par le Président de la République dans le cadre du Programme Spécial sur l'Emploi, la Formation Professionnelle et l'Insertion (PROSEFI) des jeunes. Elles consistent, pour le volet emploi en: (i) Allocation d'aide de 2.000 ouguiyas pendant 6 mois à tous les diplômés de l'enseignement supérieur des promotions 2019, 2020 et 2021 ; (ii) Fusion de tous les fonds pour l'emploi et création d'un Fonds National pour l'Emploi, unique, doté annuellement de 2 milliards ouguiyas, destinés à financer les activités et programmes de promotion de l'emploi et l'entrepreneuriat jeune, de placement, de stages et d'appui à l'insertion et le soutien aux porteurs de projets.

Cette année connaîtra aussi le démarrage de trois programmes avec l'appui et l'accompagnement de nos partenaires au développement, notamment le : (i) Projet Employabilité jeunes vulnérables ; (ii) Programme entrepreneuriat jeune et femme ; et (iii) Programme jeunes vulnérables au niveau de la wilaya du Brakna.

Le changement climatique est une réalité que nous vivons.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Les phénomènes de changement climatiques et les indispensables adaptations qu'ils impliquent impactent toutes les politiques publiques et la vie quotidienne des citoyens. Aussi, dans le cadre de la préparation de la participation de notre pays à la COP 26, la contribution déterminée nationale a été révisée. A ce titre, le Gouvernement a poursuivi la réforme de la gouvernance environnementale par la promulgation de la loi créant la police environnementale et le développement d'un système informatisé de suivi des indicateurs environnementaux.

En matière de restauration des écosystèmes dégradés et de la biodiversité, 8.000 km de pares- feux ont été aménagés et 10.000 plants produits pour le reboisement espaces verts des écoles.

Les fortes initiatives du Président de la République lors des sommets consacrés à la Grande muraille verte ont permis d'impliquer davantage nos partenaires à participer à la réalisation de ce projet considérable. L'initiative nationale de la Grande muraille verte a procédé, dans les wilayas de l'Assaba, du Brakna, du Trarza et du Hodh Echargui à la restauration de 3.030 ha de terres dégradées et la création de 17 fermes agricoles intégrées au bénéfice de 2.650 femmes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan annuel de contrôle environnemental, 82% des 318 unités industrielles visitées ne répondaient pas aux normes en vigueur. Par ailleurs, 9 des 37 analyses des études d'impact environnemental de projets ont été validées.

Un programme d'éducation environnementale dit « Ecole verte »,

comportera la formation de 100 enseignants, l'aménagement de 6 écoles et l'organisation de 30 activités au profit des élèves. Les opérations de sensibilisation environnementale ont bénéficié à plusieurs catégories de fonctionnaires, parlementaires, journalistes, élèves et usagers de la côte entre Nouakchott et Ndiago.

Développer les infrastructures d'appui et de soutien à la croissance

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Aucune croissance ne pourra être durable sans la présence d'infrastructures solides et de qualité.

L'objectif dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat est d'assurer un développement équilibré des territoires et de nos centres urbains et offrir à nos populations des habitats décentes et des services de qualité.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, il est prévu l'approbation des textes définissant: (i) les formes, le contenu et les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et d'évaluation des outils de l'aménagement du Territoire ; (ii) et les missions de l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire ; (iii) ainsi que ceux réglementant le dépôt légal des documents concernant l'aménagement du Territoire. Aussi il a été construit une soixantaine de points géodésiques avec leurs panneaux de guidage répartis sur tout le territoire national.

En termes de regroupement des localités, les travaux sont terminés au regroupement Magha à Barkéol et El Atef à Kaédi. L'année 2022 verra la mise en place des regroupements de «M'Beiet Ness» à Timbedra, de Bedr à Aioun, d'Akeer à Rkiz et la préparation des études pour le regroupement d'Amat Laakarich à Néma.

Dans le domaine de l'urbanisation et de l'habitat, le Gouvernement a mené en 2021, les activités ci-après : (i) Conception et mise en ligne d'un plan général géoréférencé, numérisé et sécurisé pour la ville de Nouakchott ; (ii) Démarrage des travaux des plans d'urbanisme de Néma, Aioun, Kiffa, Atar,

Tidjikja, Sélibaby, Timbedra, Djiguenni, Tamcheket, Lekseiba I, R'kiz, Kondi, Teikane, Tanit, Boumdeid, Mouli et Ndjago ; (iii) Recasement de 1.195 familles des gardiens de Tevragh Zeina et du Ksar sur des zones aménagées et viabilisées.

D'autre part, 10.000 opérations de contrôle d'aménagement et de construction ont été effectuées à Nouakchott, où 38 constructions illégales ont été démolies et 6 places publiques ont été évacuées. Aussi 95% des litiges fonciers liés à la restructuration des quartiers précaires ont été résolus dans les quartiers de Arafat et Toujounine.

L'année 2022 verra l'adaptation des mécanismes législatifs et réglementaires aux circonstances actuelles, à travers la révision du code de l'urbanisme et la loi sur la promotion immobilière ; la création d'un cadre juridique pour la copropriété et la colocation ; et la mise en place d'un fonds pour l'habitat.

Dans le domaine des bâtiments publics, des dizaines de bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires, sportifs et à usage d'habitation ont été réalisés cette année. C'est le cas du siège l'Assemblée nationale, et de deux complexes administratifs à Nouakchott d'une capacité de 550 bureaux. L'année en cours connaîtra le lancement des travaux des sièges de plusieurs institutions de souveraineté et de bâtiments administratifs, en plus de la réhabilitation et la restauration de l'ancien immeuble du Gouvernement.

Dans le domaine de la bonne gouvernance du secteur des BTP, les recommandations issues des états généraux sur le bâtiment et les travaux publics tenus sous la supervision du Président de la République, le 20 septembre 2021, ont connu un début d'exécution. Seront aussi finalisés, cette année, les textes organisant la sélection et l'éligibilité des entreprises BTP ainsi que les critères de leur classement dans la liste noire.

Monsieur le Président,

Mesdames Messieurs les Députés,

Dans le domaine de l'accès à l'énergie, l'action du Gouvernement a porté en priorité sur l'amélioration de l'accès des citoyens à l'électricité.

La préparation des réformes structurelles devant conduire à la séparation des activités de production et de transport, d'un côté, et celles de la distribution, de l'autre, s'est poursuivie en 2021, malgré les difficultés et les retards engendrés par la pandémie. Le nouveau code de l'électricité a été finalisé.

Au plan des infrastructures, des réalisations importantes ont été enregistrées au cours de l'année écoulée et notamment : i) la mise en exploitation effective des centrales de Néma et Adel Begrou, de puissance globale de 6,75MW, avec les réseaux d'évacuation et de distribution pour alimenter les villes de Nema, Timbedra, Amourj, Adel Begrou et Mbeiket Lahwach ainsi que les stations de pompage liés aux champs captant de Derwich de Boghla ; ii) la mise en service de la ligne 225 KV entre la centrale duale et le poste de l'OMVS ; iii) la mise en service de la ligne 225 KV entre Nktt et NDB ; iv) la mise en service d'une centrale de 3MW permettant de sécuriser l'alimentation en électricité de la station de pompage de Beni-Naji et la ville de Keur-Macène ; et v) le renforcement des installations électriques de 50 villes à l'intérieur du pays.

Au niveau de la Distribution, des actions importantes ont été réalisées au profit des populations dans 54 localités dans les Wilayas du Brakna et du Trarza, la densification de la distribution électrique à Nouakchott, Aioun, Adel Begrou, Amourj et Boumdeid, la sécurisation de l'alimentation électrique de la station de pompage de Chéchiya afin d'améliorer les conditions d'exploitation des périmètres agricoles de la zone.

Au niveau de l'électrification rurale, est panifiée l'alimentation de 78 villages dans les wilayas du Hodh Chargui, Hodh Gharbi, Assaba, Brakna, Adrar, Trarza, Guidimagha et Gorgol, avec 24.000 nouveaux branchements sociaux.

L'année 2022, verra: (i) La mise en service de la centrale Eolienne de Boulenoir ; (ii) La mise en service de la ligne Nouakchott - frontière du Sénégal; (iii) l'électrification de 68 localités dans les zones d'Assaba, Gorgol et Guidimagha, ainsi que les périmètres agricoles dans ces zones ; (iv) La mise en service de la ligne 225KV, Nouakchott - Zouerate; (v) Le lancement des travaux de la boucle Kaédi-Maghama-Sélibaby-M'bout - Kaédi, qui permettra d'électrifier 65 localités dans les wilayas du Gorgol et du

Guidimagha ; (vi) L'alimentation du port de N'Diago à travers une ligne 90kv à partir du poste de Beninaji; et (vii) La construction de 20 km de lignes électriques moyenne et basse tension dans les quartiers restructurés de la ville de Tintane.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le secteur de l'eau et de l'assainissement occupe une place importante dans le Programme du Président de la République. Ainsi, l'alimentation en eau potable des populations sur tout le territoire national, a fait l'objet d'une attention particulière.

Concernant l'accès à l'eau potable, le Gouvernement a réalisé au titre de l'année 2021 (i) 162 forages d'exploitation, (ii) l'équipement de 198 points d'eau en matériel solaire, (iii) la réhabilitation et extension de 39 réseaux d'AEP (iv) l'alimentation en eau potable de 14 localités du Hodh Echarghi (v) la réalisation de 10.711 branchements particuliers dans les moughata d'Arafat, Riad et Sebkha et (vi) l'achèvement des travaux du projet d'alimentation en eau potable de Bouhdida.

Par ailleurs, les travaux se poursuivent au niveau de plusieurs projets : (i) Alimentation en eau des villes d'Aioun et de Djiguenni où le taux d'avancement des travaux a atteint plus de 90% ; (ii) Renforcement de l'AEP d'Atar à partir de Teyarett Sdar en haussant la production de 2400 m³ à 6000 m³ par jour ; (iii) Extension de la station de dessalement de Nouadhibou ; (iv) Installation de la station de traitement de l'eau à partir du fleuve à Boghé; et (v) Alimentation de Oualata à partir de la nappe du Dhar.

L'année 2022 va connaître également le démarrage des travaux, (i) de l'alimentation en eau de la ville de Kiffa et des villages se trouvant sur le parcours, à partir du fleuve ; (ii) de l'extension de la station de traitement et le raccordement de plus de 50 localités non desservies du projet de Dhar ; (iii) de l'AEP de certains quartiers d'Arafat et de Riyad (iv) de 90 réseaux d'AEP ; (v) et l'achèvement des travaux de construction de 25 bassins de rétention au niveau des Wilayas du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, de l'Adrar, du Tagant, de l'Inchiri et du Tiris Zemmour, ainsi que le démarrage effectif des travaux de trois barrages dont deux au niveau de

l'Assaba (Agmamine et Leftah) et un au Hodh el Gharbi (Barbara).

Quant au sous-secteur de l'Assainissement, des actions de curage et d'entretien ont été engagées au niveau des réseaux existants ; avec l'amorce de l'extension des réseaux et systèmes de pompage dans les villes de Nouakchott, Rosso, Kaédi, et Aleg ; et l'acquisition, au profit de l'ONAS, de 27 citernes.

Développer l'entretien routier pour avoir un réseau de bonne qualité

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le secteur des transports joue un rôle primordial dans le développement économique et social d'un pays, étendu et vaste comme le nôtre ; et il va de soi que le Gouvernement lui consacre une attention marquée et des ressources considérables.

En matière de réformes juridiques et institutionnelles, le Gouvernement a élaboré divers projets de textes, notamment ceux relatifs au code de la route et à la numérisation des procédures de candidature au permis de conduire. L'année 2022 connaîtra l'adoption des projets de textes relatifs à la classification du réseau routier national, la révision des textes régissant les immatriculations des véhicules et la production des permis de conduire biométriques sécurisés.

S'agissant d'infrastructures routières, la route Néma-Achemime a été achevée et les travaux de construction des routes d'Amourj-Adel Bagrou et de Keur-Macène -Ndiago ont débuté.

Aussi, 40 km de voiries et 14 Km de pavage ont été achevées à Nouakchott 47 km de voiries et 28 Km de pavage sont en cours d'exécution à Nouakchott. Les travaux de réalisation de deux ponts sont en cours au niveau des carrefours dits Bamako et Hay Saken à Nouakchott.

En 2022, l'extension du réseau routier national sera assurée à travers (i) l'achèvement des travaux de construction des routes : Bénichab-Route de NDB, la route Boutilimit-Aleg et un tronçon de la route Nouakchott-

Boutilimit (ii) et le lancement des travaux des routes de Tidjikja- Boumdeid-Kankossa-Bouilly- Sélibaby- Ghabou, Achemime-Nbeiket Lahwach et Atar-Chinguitty.

Aussi, les travaux de construction de 47 Km seront achevés à Nouakchott, ceux de 28 Km de pavage seront poursuivis à Nouakchott et à l'intérieur du pays et la construction de 52 km de voiries à l'intérieur du pays sera lancée. Seront également achevés en 2022, les travaux de construction de 10 km de voirie à Sélibaby et de 7 km à Rosso, lancés les travaux de construction de l'échangeur du carrefour de Madrid, et la construction de 13 km de routes bitumées dans la ville de Tintane se poursuivront.

Compte tenu de l'état de dégradation alarmant et généralisé du réseau routier national, le Gouvernement compte engager cette année une nouvelle procédure de contractualisation basée sur le financement et construction en vue d'accélérer la remise en état de ce réseau.

Au cours de l'année écoulée, les devis programmes de l'ETER pour l'entretien du réseau routier national et des voiries urbaines 2021 ont été entièrement réalisés. En 2022, la stratégie nationale d'entretien routier sera adoptée, les contrats programmes avec l'ETER pour l'entretien du réseau routier national et des voiries urbaines seront renouvelés.

En matière de transport urbain, l'étude relative à la mobilité urbaine à Nouakchott sera achevée et le projet de renouvellement du parc des taxis sera mis en oeuvre en 2022.

Dans le domaine de la sécurité routière, le Gouvernement a lancé cette année une forte campagne de sensibilisation des usagers des routes et procédé à l'acquisition d'équipements de sécurité et à l'aménagement et à la normalisation des carrefours à Nouakchott. Un accent particulier sera mis, sur la sécurité routière à travers le renforcement du mécanisme de coordination et de suivi, du dispositif facilitant la mise aux normes des véhicules roulant, la signalisation et l'état des routes et la création de services d'urgence déconcentrés à la DGSCGC et de centre de traumatologie à Aleg et amélioration de la prise en charge des accidentés aux hôpitaux.

Les travaux de construction du pont de Rosso ont été lancés par le SE le

Président de la République et son homologue sénégalais le 30 novembre 2021.

Au niveau des infrastructures portuaires, la renégociation de la convention du Terminal à Conteneurs de Nouakchott a permis par la baisse du niveau tarifaire, la limitation de l'exclusivité. L'achèvement des travaux de construction du terminal à conteneurs accroîtra considérablement la compétitivité du Port qui sera capable d'accueillir des porte - conteneurs de 250 m de long avec une cargaison de 7.000 conteneurs à la fois et des tankers de 50.000 tonnes.

Accélérer la transition numérique et l'amélioration de la qualité du service

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La création d'un département chargé spécifiquement de la Transition numérique traduit la volonté du Président de la République de placer le secteur du numérique et des nouvelles technologies au cœur des activités du Gouvernement en tant qu'outil efficace pour la modernisation de l'Etat et la réalisation d'un saut qualitatif longtemps attendu par les citoyens dans la performance du service public.

Dans ce cadre, le processus de mise en place d'une infrastructure numérique dans notre pays a été entamé avec la supervision par Son Excellence Monsieur le Président de la République, le 13 décembre dernier, du lancement d'un package de projets importants comprenant i) la construction et l'aménagement d'un Datacenter de niveau 3 ; ii) le développement d'une plateforme de digitalisation des services publics ; iii) l'acquisition d'un système de communication visuelles entre les décideurs ; et iv) la mise en place d'une plateforme d'hébergement d'applications gouvernementales.

Aussi, le réseau de fibre optique s'est agrandi par la construction de 1.700 Km constitué des tronçons Nouakchott-Atar-Choum; Rosso-Boghé-Kaédi-Sélibaby-Kiffa; Aioun-Néma et la boucle locale à Nouakchott, ce qui a permis de porter le réseau national total de 2.300 Km avant 2020 à 4.000 Km aujourd'hui. Cela a rendu possible le déploiement de l'internet mobile

haut débit 4G dans 17 capitales de Wilaya ou de moughata du pays.

Sur le plan juridique, les principaux textes servant de base pour la sécurité des échanges électroniques et des données ont été élaborés et adoptés.

Il s'agit spécifiquement des décrets relatifs à l'Autorité de Protection des Données à caractère personnel « Data Gouvernance », à la conservation des données électroniques et au filtrage « Preuve électronique », ainsi qu'aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives « e-Gouvernement ».

Au cours de cette année, seront adoptées la stratégie de la transition numérique pour la période 2022-2025, et la stratégie nationale de la sécurité numérique qui a comme objectif de rendre les infrastructures du numérique plus résistantes aux menaces, surtout pour les services de l'e-Gouvernement et des transactions électroniques. Et seront mises en place aussi une Agence du Numérique, une Agence de Cyber sécurité et une Autorité de Protection des Données à caractère personnel.

La mise à niveau et l'extension du Réseau Intranet Administratif haut Débit en fibre optique (RIAD) sera lancée pour permettre à l'Administration la communication et l'usage en toute sécurité des outils de collaboration et réduire ses coûts de fonctionnement.

La sécurisation de la connectivité internationale sera assurée à travers le lancement de la construction d'une deuxième liaison par câble sous-marin atterrissant à Nouadhibou. Le financement de ce projet a déjà été mobilisé et son appel d'offres lancé.

Afin d'impulser la créativité et l'innovation une plateforme « Ibtikar » sera mise en place. Elle permettra la mise en ligne d'appels à projets au profit des jeunes entrepreneurs, la soumission d'idées de Startups et l'organisation de challenges et de compétitions. Elle sera renforcée par la mise en place d'un « Startup Act » visant à accompagner, au niveau réglementaire et de l'écosystème, les initiatives innovantes et la définition d'un Label de mérite et d'avantages destiné aux entrepreneurs, investisseurs et Startups.

La mise en place d'une plateforme de digitalisation des services publics se

poursuivra afin de faciliter la réalisation des démarches administratives. Un bouquet de 20 services sera ainsi disponible en ligne avec la possibilité de les réaliser et de les payer à travers internet.

Pour augmenter la transparence dans l'Administration publique et la participation citoyenne, une loi relative au droit d'accès aux données publiques et aux documents administratifs sera élaborée. De même, des feuilles de route pour l'adhésion au « Partenariat Global pour les données sur le développement durable » et au « Partenariat pour un Gouvernement Ouvert - (OGP) » seront élaborées. Toujours dans ce cadre, la modernisation des sites web du Gouvernement et le développement d'une plateforme de participation citoyenne seront réalisés. De même, un cadre pour l'open data et un portail national (data.gov.mr) seront mis en place.

sont les L'enseignement, l'apprentissage et la formation professionnelle bases du développent social

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

SEM le Président de la République s'est engagé à mettre « en place une politique volontariste de développement du capital humain » en faisant de son mandat « un quinquennat d'accélération et d'intensification des politiques d'éducation, de santé et d'emploi en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et d'ouvrir de nouveaux horizons à notre jeunesse ». Cette orientation a guidé l'action du Gouvernement en 2021 dans le domaine du développement du capital humain.

Concernant la promotion de l'enseignement originel, l'année 2021 a connu plusieurs activités. C'est ainsi que 372 mahadras nouvelles ont été ouvertes, bénéficiant à 22.320 étudiants principalement dans les zones défavorisées, et des salaires mensuels ont été octroyés à leurs cheikhs, en plus de salaires mensuels également pour 403 mahadras préexistantes. Par ailleurs, les centres régionaux d'enseignement originel à Sélibabi, Bourat, Boghé et Chinguetti ont été opérationnalisés.

En 2022, ces efforts se concentreront sur l'amélioration du cadre législatif des Mahadras, tout en oeuvrant à la création de corps spécifiques aux

enseignants. Dans le même temps, les capacités des établissements de formation professionnelle des mahadras seront augmentées.

Le taux d'accès au préscolaire a atteint, en 2021, 15,7% soit près de 35.000 enfants inscrits au public et au privé.

Au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire, la politique du Gouvernement qui s'inscrit dans une approche de développement équilibré et harmonieux, vise à garantir à tous les enfants, à l'horizon 2025, une éducation de base complète et de bonne qualité.

Au plan de la réforme du système éducatif, le processus national de concertation a abouti à un consensus national sans précédent sur un livre blanc de l'éducation dans notre pays, intitulé "l'école que nous voulons", qui définit la vision, les finalités et les objectifs de l'école que nous devons à nos futures générations et pose les principaux jalons de sa mise en place. La loi d'orientation en cours d'élaboration constituera le point de départ décisif dans la mise en œuvre des recommandations de ce processus de concertation.

Au plan du développement de l'accès aux services éducatifs, les recrutements massifs des enseignants se poursuivent. Au total, plus de 6.000 enseignants, prestataires de services et élèves-enseignants ont été recrutés sur les deux dernières années scolaires, dont 1.597 enseignants et élèves-enseignants en 2021.

L'année 2022 connaîtra un vaste grand recrutement déjà ouvert pour 4.540 unités, dont 1.200 prestataires à intégrer comme fonctionnaires, 1.000 instituteurs adjoints pour passer au grade d'instituteurs, 1.000 professeurs de collège pour passer au grade de professeur de lycée, 600 instituteurs chargés de cours à intégrer comme professeurs de collège, 360 élèves-instituteurs, 350 élèves-professeurs et 30 formateurs des ENIs.

Le volet infrastructures scolaires a permis, en 2021, la construction de 32 écoles fondamentales et de 4 établissements d'enseignement secondaire, la réhabilitation en cours de 28 établissements à Nouakchott, en plus de travaux de réfection, qui ont touché, des centaines d'écoles. Ce volet sera poursuivi en 2022, avec la construction/extension et l'équipement de 75 nouvelles écoles primaires, 55 établissements d'enseignement secondaire,

en plus de 3 internats pilotes et de 12 crèches sociales dans différentes zones rurales.

Au plan de la qualité de l'éducation, la masse salariale de l'éducation a connu sa troisième augmentation consécutive depuis 2020 totalisant plus de 1,7 milliards ouguiyas d'augmentation. Ainsi, après l'augmentation de 150% de la prime d'éloignement et le paiement de la prime de craie sur 12 mois au lieu de 9 et son élargissement aux directeurs des écoles et l'augmentation de la prime d'encadrement des inspecteurs en 2021, l'année 2022 connaîtra l'augmentation de la prime de craie de 50%, l'augmentation de la prime d'équipement de 100% et une augmentation de 1.500 ouguiyas sur la prime d'encadrement.

La mise en œuvre du plan de formation continue, élaboré sur la base d'une vaste opération d'analyse des besoins en formation des enseignants réalisée en 2021, est déjà engagée pour près de 3.000 enseignants et se poursuivra en 2022, 2023 et 2024 pour assurer une mise à niveau des compétences de l'ensemble des enseignants en cours d'activité.

Le processus de réforme des Ecoles Normales des Instituteurs est à sa deuxième année consécutive et, a déjà permis la révision du statut des enseignants par l'introduction d'un grade d'instituteur principal permettant aux instituteurs de passer du corps B au corps A de la fonction Publique, la révision des conditions d'accès aux écoles, de leurs programmes et des conditions de certification pour s'assurer que le métier d'enseignant ne soit accessible qu'à ceux qui ont démontré une compétence avérée pour son exercice. Cette année connaîtra l'achèvement de la formation initiale de 100 nouveaux formateurs des ENIs et la poursuite du plan de formation continue des formateurs en cours d'activité.

L'implantation des nouveaux curricula révisés se poursuit pour être généralisée à la deuxième année de chaque cycle au cours de la présente année scolaire, de même que la mise à jour des manuels scolaires. Avec la réception de plus d'un million de manuels scolaires attendue dans les semaines à venir, le nombre de manuels scolaires distribués au cours de la présente année scolaire s'élèvera à plus de 2,5 millions. Cette année connaîtra la mise en œuvre des résultats de l'audit de la chaîne du livre réalisé en 2021.

En matière d'appui aux enfants issus des ménages pauvres, 2021 a connu l'intégration de la nutrition scolaire comme composante essentielle des politiques de lutte contre la pauvreté et le lancement d'un vaste programme de cantines scolaires au profit de plus de 170.000 élèves dans 12 wilayas et plus de 1.000 écoles. Dans ce cadre, 1.512 acteurs et partenaires de l'école ont été formés sur la santé, l'hygiène et la gestion des cantines scolaires.

Au plan de la gouvernance du système, le Conseil National de l'Education a été institué. Le pilotage régional a été soutenu par des lettres de missions définissant les responsabilités des directions régionales, dont les capacités ont été renforcées à travers l'acquisition de véhicules.

Plus de 700 écoles ont été dotées de comités de gestion, les COGES, avec la participation des communes et des parents d'élèves. La mise en place du Système numérisé d'Information et de Gestion de l'Education se poursuit pour être achevée en 2022.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement a poursuivi sa politique d'élargissement de l'offre de formation et la mise à niveau des programmes pour répondre aux défis de l'économie. En deux ans, le nombre des inscrits dans les différentes filières a triplé, passant de 2.800 en 2019 à 7.200 en 2021. L'offre des formations courtes et qualifiantes dans les filières répondant aux besoins du marché de l'emploi, a, elle aussi connu un bond en avant, avec plus de 6.000 bénéficiaires en 2021, dont 1.500 dans le domaine des BTPs. La construction et réhabilitation des centres de formation professionnelle et technique se poursuit, avec l'achèvement du centre de Rosso. De nouvelles filières ont été introduites dans l'offre de formation et 99 professeurs ont été recrutés pour enseigner 8 nouvelles spécialités.

En 2022, tout comme pour l'emploi, les efforts du Gouvernement vont se concentrer sur l'accélération de la mise en oeuvre des mesures prises par le Président de la République dans le cadre du PROSEFI : (i) Allocation d'aide à l'emploi de 1.500 ouguiyas pendant 6 mois, à tous les diplômés des

centres de formation professionnelle et technique des promotions 2019, 2020 et 2021 ; (ii) Formations courtes et qualifiantes au profit de 9.000 jeunes dans des filières très demandées par le marché de l'emploi, (iii) Affectation de 3,4 milliards d'ouguiyas pour la formation et l'insertion de 60.000 jeunes déscolarisés et sans emplois dans 8 wilayas ; (iv) Finalisation des travaux de construction du Centre de formation dans les métiers des BTPs à Riad; (v) Démarrage effectif de la première promotion du nouvel Institut des métiers technologiques et industriels (ISTI), avec un focus sur les métiers du gaz et du pétrole ; (vi) Formation de 120 nouveaux professeurs dans les métiers à fort potentiel d'emploi ; et (vii) Renforcement du lien entre le secteur privé et les centres de formation professionnelle pour mieux répondre à la demande du marché.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les objectifs fixés visent la poursuite des réalisations pour faire face à la forte demande d'accès à l'enseignement supérieur, d'une part et à la diversification de l'économie d'autre part. Pour concrétiser ces objectifs, le Gouvernement s'attèle au renforcement de la gouvernance et du pilotage institutionnel et l'amélioration de la qualité de l'offre de formation ainsi que les conditions d'accès à l'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, l'année 2021 a connu (i) l'élaboration d'une stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030, assortie d'un plan d'action ; (ii) la création d'un Institut Supérieur du numérique (Sup'Num) ; (iii) la création du Groupe Polytechnique ; (iv) l'augmentation de 6% à 8% du quota additionnel des bourses à l'étranger accordées aux filles ; (v) l'attribution d'une bourse d'excellence aux 5 lauréats du baccalauréat toutes séries confondues et l'attribution de bourses à l'étranger pour les majors de licence toutes filières confondues ; (vi) le recrutement de 126 enseignants-chercheurs et technologues au profit de quelques établissements de l'Enseignement Supérieur ; (vii) la réhabilitation des locaux de l'Institut Supérieur de l'Enseignement Technique de Rosso (ISET); (viii) la réhabilitation des locaux de l'Institut Universitaire Professionnel ; (ix) l'ouverture d'un Centre d'employabilité à l'Université de Nouakchott Alasriya ; et (x) l'élaboration d'un guide national pour l'autoévaluation des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la mise en place de l'assurance qualité de l'enseignement.

En 2022, les activités suivantes seront réalisées : (i) Création d'une école de

hautes études commerciales ; (ii) Transformation de la Faculté de médecine en Faculté de médecine et de pharmacie ; (iii) Lancement de la construction des locaux de Sup'Num ; (iv) Extension des locaux de l'ISET ; (v) Restructuration de la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de manière à créer deux nouveaux établissements : une Faculté de droit et de sciences politiques et une Faculté des sciences économiques et de gestion ; (vi) Création d'une filière de formation en « Journalisme et Multimédia » à la Faculté des lettres et sciences humaines ; (vii) Réhabilitation et ouverture des deux résidences universitaires de l'UNA d'une capacité de 4.000 étudiants ; et (viii) Contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur sur la base de leurs performances.

Concernant la recherche scientifique, les actions engagées ont permis : (i) l'élaboration d'une stratégie pour la recherche et l'Innovation à l'horizon 2026 avec son plan d'action ; (ii) l'augmentation de 190% des effectifs des doctorants inscrits à l'UNA ; (iii) la mise en place d'un Fonds national pour la recherche et l'Innovation ; (iv) l'organisation de la première édition des prix de la recherche (meilleure thèse et meilleur projet de recherche) ; et (v) le lancement de la plateforme Web of Sciences et End Note par l'Agence nationale de la recherche scientifique pour permettre aux chercheurs de bénéficier de l'accès aux ressources scientifiques.

L'année en cours connaîtra : (i) la redynamisation du Haut Conseil de la Recherche et de l'Innovation ; (ii) la tenue des premières assises nationales de la recherche et de l'innovation; (iii) la création de l'Académie des Sciences et Technologies; (iv) l'ouverture de nouvelles formations pour augmenter la capacité des écoles doctorales ; et (v) la création d'un portail de recherche scientifique pour promouvoir le rayonnement de la recherche mauritanienne à l'étranger et faciliter les échanges et le réseautage entre les chercheurs.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La pandémie du COVID19 survenue en 2020 a continué à représenter en 2021 un grand défi pour notre système de santé national.

Au cours de l'année écoulée, le secteur de la santé a connu de nombreuses

réalisations, notamment dans les domaines du développement des ressources humaines, de l'amélioration des soins, de la couverture sanitaire universelle, de la mise à jour et du développement de la politique pharmaceutique et du renforcement des mécanismes de réponse au Covid 19 et à ses effets sur la santé.

Dans le but de renforcer les ressources humaines, 1.555 fonctionnaires ont été recrutés au profit des formations sanitaires entre médecins généralistes, spécialistes et paramédicaux. Ceci en plus de la mobilisation de plus de 50 médecins spécialistes et techniciens internationaux en réanimation, la révision de 17 programmes d'enseignements toutes spécialités confondues, pour toutes les écoles de santé, et la mise en oeuvre d'un manuel générique de qualité pour la certification des dites écoles.

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des employés de la santé, une augmentation de 30% des salaires du personnel de la santé est devenue effective ainsi que le paiement régulier de leurs primes de zones et d'éloignement.

Dans le même ordre d'esprit, nos écoles de santé ont connu un accroissement de leurs capacités d'accueil et un renforcement de la qualité des enseignements dispensés.

Par ailleurs, 4.493 personnes ont été prises en charge au titre de l'année 2021, en exécution de l'engagement du Président de la République de rendre les soins de la réanimation gratuits pour tous les citoyens, 8.071 évacuations sanitaires ont été prises en charge dans le cadre de la gratuité des évacuations sanitaires, et 86.757 femmes enceintes ont bénéficié du forfait obstétrical qui a connu une réduction de 55% du montant forfaitaire à payer.

En outre, la couverture sanitaire universelle, importante dans les engagements du Président de la République, a été amorcée à travers la mise en place de l'assurance médicale à 100% pour les 100.000 ménages les plus démunis, soit plus de 620.000 personnes.

Parallèlement, une mise en place d'un dispositif de Prise en charge des Accidents de la Voie Publique (AVP) avec positionnement de 22 ambulances au niveau des grands axes routiers a été accomplie.

En vue de régler définitivement la disponibilité des médicaments et pour une meilleure régulation et contrôle de leur qualité, le Gouvernement a procédé au lancement de la réforme de la CAMEC, et notre politique en la matière a été revue à travers le renforcement substantiel du contrôle régulier des structures pharmaceutiques en termes de traçabilité et de prix des médicaments.

La riposte aux trois premières vagues de Covid 19 a été à la hauteur de nos attentes. En 2021, l'accent a été mis sur le renforcement des mesures de prévention, le renforcement du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cas graves notamment par la mise en place de l'hôpital spécialisé MBZ de 120 lits ; ce qui a permis de réduire la mortalité due au COVID de 2.7% pendant la deuxième vague à 1.7% pendant la troisième. Aussi, les différentes campagnes de vaccination anti-COVID 19 ont permis, jusqu'ici, la vaccination complète de plus de 600.000 personnes et l'administration de la première dose à plus d'un million.

Les investissements dans le cadre de la riposte ont permis d'équiper 10 de nos hôpitaux en centrales d'oxygène, de les doter de plus 100 lits complets de réanimation et de 14 ambulances médicalisées. En ce qui concerne les services de santé, 22 structures de santé de base ont été construites et équipées. S'ajoute à cela l'équipement des laboratoires d'analyses médicales dans quatre centres de santé et la fourniture d'équipements de radiologie à deux autres.

En 2022, six centres et 15 points de santé seront construits et équipés, les besoins du système national de santé en produits et molécules de lutte contre la malnutrition aiguë chez les enfants seront pris en charge à hauteur de 75%, et 1.600 000 doses de vaccin contre le Covid 19 seront acquises.

Les efforts pour faire face au Covid 19 se poursuivront, notamment en matière de vaccination, de renforcement et de développement du système de santé dans les domaines de la prise en charge des cas d'infection par le virus Corona et des mesures de prévention.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses réalisations visant à promouvoir la jeunesse, notamment : l'institutionnalisation du Programme de Volontariat pour le Développement Durable, dans le cadre de la politique de responsabilisation de la jeunesse et de son épanouissement ; la réhabilitation et l'équipement du complexe olympique de Nouakchott; la modernisation du stade de Cheikha Boïdia, et la construction d'un nouveau stade de compétitions à Nouadhibou, ainsi que 02 nouvelles maisons de jeunes et stades à Aleg et Boghé ; et le lancement des travaux de rénovation des stades du Ksar, de Sebka et de Rosso ; la construction d'une maison des jeunes à Sélibabi, et de trois aires de jeux à M'bout, Monguel et Aouleigatt.

Ces mesures seront renforcées et approfondies en 2022, conformément à la portée du discours du Président de la République à l'occasion de la célébration du 61^{ème} anniversaire de la Fête Nationale de l'Indépendance qui a insisté sur le rôle d'avant-garde attendu de la jeunesse qu'il a interpellée en disant : « C'est ainsi que nous saurons tirer le meilleur parti de vos énergies créatrices, en tant qu'acteurs authentiques en qui nous fondons l'espoir de réaliser nos aspirations au progrès et à la prospérité ». Ceci à travers la validation et l'adoption de la Stratégie Nationale de la Jeunesse 2022-2026, et la construction et la réhabilitation de plusieurs stades, maisons et espaces pour les jeunes.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement a franchi, en 2021, des pas importants dans la concrétisation des engagements du Président de la République en termes de promotion de la culture et de la valorisation de notre patrimoine culturel. Il s'agit notamment de : (i) La réforme et la restructuration du festival des villes anciennes, désormais appelé Festival des Cités du Patrimoine, pour en faire en même temps un rendez-vous pour le développement des cités en question, et un évènement de portée culturelle et artistique à l'image des manifestations similaires à l'échelle internationale ; (ii) L'institution du Prix du Président de la République pour les Beaux-arts ; (iii) La mise en place d'un Conseil National du Patrimoine ; et (iv) L'inscription des traditions

relatives à la culture du palmier auprès de l'Unesco en tant que patrimoine immatériel de l'humanité.

Toutes ces mesures seront renforcées et approfondies en 2022, par la création de deux musées à Néma et Kaédi, la réalisation d'une cartographie des sites historiques menacés, et la construction d'un bâtiment pour les archives nationales, d'un village artisanal et d'un centre de formation dans le domaine des métiers traditionnels.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

SEM le Président de la République a déclaré, lors de l'ouverture du festival de Ouadane : « Il est grand temps de débarrasser notre patrimoine culturel des séquelles de cette abominable injustice et de rompre définitivement avec les préjugés et les images stéréotypées qui sont en porte-à-faux avec la réalité et en flagrante contradiction avec les préceptes de la Charia et les règles du droit tout comme elles fragilisent la cohésion sociale et l'unité nationale et handicapent le changement des mentalités qu'édicte la notion de l'Etat de droit et le concept de citoyenneté. »

Cette citation exprime profondément la conviction ferme du Président de la République du besoin pour nous de transcender les mentalités obsolètes avec ce qu'elles charrient d'inégalités, d'injustices et d'exclusion, et ce qu'elles constituent comme danger sur la cohésion sociale et l'unité nationale de notre pays, et les exigences de l'édification d'un Etat de droit, de justice et d'équité. Une conviction qui a placé la promotion de la solidarité sociale et de l'équité au centre du programme du Président de la République dans le domaine social. Aussi, à travers plusieurs politiques publiques et programmes sociaux, l'action du Gouvernement s'est focalisée sur la lutte contre l'exclusion, la protection des couches défavorisées et le soutien aux ménages vulnérables sur toute l'étendue du territoire national.

Dans ce cadre, 4.522 malades indigents dont 733 dialysés, 89 malades évacués pour soins à l'étranger et 201 malades en cardiologie ont bénéficié d'une prise en charge. Les transferts d'argent au titre de l'assistance sociale ont également doublé, adoptant des modes de paiement plus soucieux de la dignité des bénéficiaires.

En outre, d'importantes réalisations en faveur des personnes vivant avec un handicap ont été enregistrées se traduisant notamment par : (i) la distribution de 1.600 cartes de personne handicapée et la prise en charge de l'assurance maladie au profit de 1.966 personnes en situation de handicap ; (ii) la mise en oeuvre d'un programme de transferts monétaires au profit de 9.200 ménages ayant des personnes en situation de handicap, pour un montant de plus de 92 millions ouguiyas, en plus de transferts monétaires au profit de 567 enfants polyhandicapés à raison de 2000 ouguiyas par enfant et par mois ; (iii) le renforcement continu des capacités de la fédération nationale des associations de personnes handicapées à travers une subvention de 8,5 millions ouguiyas par an; (iv) le financement de 69 projets collectifs et de 80 projets individuels au profit des mendiants ; et (v) la contribution au pôle de développement intégré de la communauté de Dially Guembé, majoritairement aveugle, par le financement de 06 AGR individuelles et de 02 micro-projets collectifs.

En vue d'assurer une meilleure protection et habilitation des enfants en situation de handicap, le Centre de Protection et de Formation des Enfants en situation de handicap a été réorganisé en 6 unités spécialisées et sa capacité d'accueil portée à 500 places, avec l'ouverture de quatre antennes régionales à Nouadhibou, Aleg, Zoueiratt et Dially Guembé, dans la moughataa de Timbedra.

Dans le domaine de l'autonomisation de la femme et de lutte contre les violences faites aux femmes, 1.938 filles et femmes ont suivi des formations qualifiantes et plus de 50% d'entre elles ont bénéficié d'équipements collectifs et/ou de financements en vue d'exercer des activités productives. Le financement de 176 micro-projets collectifs et de 760 AGR au profit de plusieurs types de personnes ou ménages vivant en situation de vulnérabilité y compris les filles sortantes du Centre de Formation et de Promotion Féminines. Sur le plan institutionnel, les capacités d'accueil du Centre de Formation pour la Promotion Féminine ont été renforcées par l'ouverture de 04 nouvelles antennes à Nouadhibou, Rosso, Boghé et Boutilimit d'une capacité d'accueil de 340 places.

Dans le domaine de la protection contre les violences, les principales actions réalisées ont porté sur : (i) la mise en place des plateformes multisectorielles de lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes

dans 8 wilayas (Hodh Elgharbi, Brakna, Trarza, Adrar, Taguant, Inchiri, Tiris Zemour et Nouadhibou); (ii) la mise en place d'un observatoire national des droits des femmes et des filles ; (iii) le suivi du traitement et de la résolution des litiges familiaux : 617 cas de litiges traités ; et (iv) le lancement d'une campagne nationale de promotion de la participation des femmes aux métiers de la sécurité, de la défense et de la justice.

Dans le domaine de la protection des enfants contre la maltraitance et les abus, le dispositif institutionnel de protection de l'enfance a été renforcé et plus de 819 enfants ont bénéficié de prise en charge.

En 2022, le Gouvernement oeuvrera à assurer la prise en charge de tous les malades indigents et à améliorer la couverture de l'assistance sociale aux personnes vulnérables, la protection et la promotion des personnes handicapées.

Concernant l'action humanitaire, les actions menées se sont concentrées sur l'amélioration des infrastructures de services pour les groupes vulnérables et défavorisés. C'est ainsi que 119 micro-projets ont été financés pour améliorer les conditions de vie des franges les plus démunies de la société dans 11 wilayas, pour un coût de près 42 millions ouguiyas. Un projet a été lancé pour approvisionner 70 villages en eau potable et les équiper d'installations sanitaires. En 2022, 33 villages seront électrifiés et 20.000 ménages pauvres seront dotés d'équipements de gaz domestique.

Le Gouvernement a tenu à être aux côtés des citoyens nécessiteux partout où ils se trouvent dans notre pays et, ce, à travers l'aide alimentaire et le soutien financier directs à plus de 210.000 ménages vulnérables pour un coût dépassant 1,4 milliard ouguiyas. Aussi, il sera procédé en 2022 à l'élargissement et à l'augmentation des cash transferts, à la fourniture d'un soutien préventif à la majorité des personnes nécessiteuses vivant en milieu pauvre et vulnérable, et à la construction de 3.500 logements sociaux dans les zones urbaines pauvres et 400 autres logements sociaux au profit des ménages pauvres dans quatre collectivités villageoises en milieu rural.

En matière d'appui à la résilience des groupes vulnérables et à la durabilité de leurs activités productives, 224 retenues d'eau ont été construites dans huit wilayas agricoles, 1.000 projets générateurs de revenus ont été financés et 330 projets de développement ont été réalisés comprenant la

mise en clôture des périmètres agricoles, l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures agro-hydrauliques et les réseaux d'adduction d'eau potable, etc.

Aussi, les actions suivantes ont été réalisées : la construction de 22 digues et diguettes agricoles et 8 retenues d'eau, l'aménagement et la clôture de 300 périmètres irrigués et de 200 périmètres fourragers, la fourniture d'intrants agricoles à 450 coopératives agricoles. S'ajoutent à cela la distribution de 4.000 têtes de chèvres au profit des ménages pauvres, de 20 boeufs reproducteurs de races améliorées aux éleveurs, la construction de 5 marchés collectifs pour la commercialisation des produits agricoles et la mise en place de 3 unités de tannage, de 3 parcs d'insémination artificielle, de 2 abattoirs, de 2 unités de collecte, de conservation et de traitement du lait, et le forage de 3 points d'eau pastoraux.

Au titre de l'année en cours, les actions permettront de : (i) mettre en oeuvre 5.000 projets générateurs de revenus, former 10.000 personnes et fournir à 2.500 petits entrepreneurs des équipements techniques pour développer leurs activités ; (ii) disponibiliser des intrants et micronutriments requis pour le traitement de la malnutrition aigüe et modérée pour environ 30.000 enfants âgés de moins de 5 ans ; (iii) lancer une opération d'acquisition et distribution de kits gaz butane au profit de 20.000 ménages pauvres dans les 12 wilayas de l'intérieur du pays.

En outre, il est prévu, aussi, de réaliser 107 microprojets d'aménagement hydroagricole comprenant l'approvisionnement en eau potable, la réhabilitation des barrages, des retenues d'eau et des seuils de ralentissement et la mise en clôture des périmètres agricoles. Il est également prévu le financement de 414 activités génératrices de revenus comprenant des boutiques communautaires, des moulins à grains, des boucheries, des dépôts de gaz et des mini-laiteries.

Pour assurer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables, des paniers alimentaires gratuits de 61.405 tonnes ont été distribués à 230.000 ménages et des soutiens financiers pour un montant avoisinant 30 millions ouguiyas ont été octroyés à 27.000 ménages, en plus de l'assistance à 2.110 familles victimes des inondations et l'ouverture de 350 centres de récupération nutritionnelle au profit de 15.750 enfants souffrant de malnutrition.

Les opérations de vente subventionnée de poissons, ont porté sur plus de 9.300 tonnes de poissons dont 450 de haute qualité, ESMAC Mauritanie et 200 distribuées gratuitement, ESMAC Chaab. Ces opérations seront étendues en 2022 pour couvrir tous les départements du pays pour les deux catégories de poisson.

Dans un souci d'assurer la disponibilité des différents produits alimentaires à des prix abordables au plus nécessiteux, l'approvisionnement des boutiques Temwine s'est poursuivi sur toute l'étendue du territoire avec la fourniture de 46.450 tonnes, toutes denrées confondues, au niveau de 1.726 boutiques. Ces denrées y ont été vendues à des prix subventionnés à plus de 65%. De même, tout au long du mois béni du Ramadan, 3.414 tonnes de produits de base vendus à des prix subventionnés ont été mises à disposition dans les capitales des wilayas du pays.

Pour venir en aide aux éleveurs et protéger le cheptel, 7.530 tonnes d'aliments de bétail ont été disponibles et mises en vente à un prix subventionné dans 12 Moughataas du nord du pays, ayant enregistré un déficit pluviométrique l'année passée. Les agriculteurs ont également bénéficié de 35.000 tonnes d'engrais et de 420.000 litres de pesticides à des prix subventionnés.

En 2022, le Gouvernement continuera d'oeuvrer pour assurer la sécurité alimentaire des citoyens vulnérables à travers des distributions alimentaires gratuites, des cash transferts au cours de la période de soudure et l'ouverture de centres de récupération nutritionnelle pour les enfants pauvres. De même, les denrées de première nécessité seront disponibles dans les boutiques Temwine, en plus de l'organisation de l'opération habituelle du Ramadan dans toutes les capitales régionales.

La mise en oeuvre du programme d'appui au cheptel permettra de mettre 90.000 tonnes d'aliments de bétail à la disposition des éleveurs. A leur tour, les agriculteurs bénéficieront également dans les deux saisons habituelles de 47.000 tonnes d'engrais et de 500.000 litres d'herbicides.

Sur le plan du renforcement des capacités d'interventions en temps de crise alimentaire, il est prévu l'acquisition d'une flotte de camions et la construction d'un entrepôt de 30.000 tonnes dans la ville de Kiffa en tant

que point de stockage avancé au centre du pays, en plus de cinq autres magasins dans les moughataas nouvellement créées.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Je ne pourrais terminer cette présentation, sans remercier les pays frères et amis, ainsi que nos partenaires techniques et financiers de leurs précieux appui et accompagnement qui ne nous ont jamais fait défaut.

Cet important travail a été réalisé dans une atmosphère politique apaisée et responsable que le Président de la République a tenu à assurer dès le début de son mandat en s'ouvrant à toutes les sphères de la scène politique et en échangeant avec elle sur les grandes questions nationales.

Telles sont, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, les grandes lignes du bilan de l'action du Gouvernement pour l'année 2021 et ses perspectives pour 2022, en exécution de la déclaration de politique générale du Gouvernement que j'ai eu l'honneur de présenter devant votre auguste Assemblée.

"وَقُلْ اَعْمَلُوا فَسَيَرَى اللّٰهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُ وَالْمُؤْمِنُونَ".

صدق الله العظيم.